

Date de parution
Année 2011, n°1



Numéro spécial : « **Conflits et remédiation** »

Dossier élaboré par Anne-Marie DUMAS et Antoine DELMAS

Editorial

Dans ce numéro :

<i>Conflits et remédiation</i> Mohamed TAABNI	2
<i>Mots clés</i> Antoine DELMAS	3
<i>Enjeux territoriaux</i> Jérôme BIDAUT	7
<i>Les grands ensembles</i> Sébastien JOLIS	14
<i>Agriculture-élevage au Niger</i> Kadidia NLANTI BOUARE	17
<i>Géopolitique et eau</i> Mauro MANCA	19

Rur@lités est notre nouvelle revue en ligne. Elle traite des liens qui s'établissent entre les mondes ruraux et les villes au Nord comme au Sud. Des liens souvent anciens mais qui se transforment et qui modifient profondément l'environnement, les territoires et les sociétés.

Ces liens aux contours parfois imprécis rendent les définitions et les catégorisations difficiles. Rur@lités se propose régulièrement d'apporter un éclairage novateur, fruit des séminaires de l'Equipe d'Accueil Ruralités de l'Université de Poitiers.

Ce premier numéro est consacré aux conflits et à leur remédiation et fait suite à un séminaire organisé par les doctorants sur ce même thème.

Michel Desse
Directeur de Ruralités



Sommaire :

- Numéro spécial « conflits et remédiation », avec la participation des doctorants du laboratoire RURALITES et de confrères invités à participer à ce numéro de Rur@lités

Les auteurs sont des Universitaires, jeunes chercheurs ou chercheurs confirmés, des professionnels des milieux économiques mais aussi de la société civile.



Journée des doctorants du 23 mars 2011

Conflits et remédiation

Introduction générale par Mohamed TAABNI, Ruralités

Les 8 communications proposées pour cette journée interrogent la thématique des conflits et des remédiations à travers plusieurs angles d'approche, dans différents contextes et espaces ainsi qu'à des échelles multiples. Les cas abordés témoignent de l'intérêt renouvelé porté à ces thèmes dans le domaine des sciences humaines et sociales et en particulier par la géographie.

Au delà de l'intérêt de revisiter le sens des mots conflit et remédiation pour en extraire la substance et les réalités qu'ils entendent traduire, les analyses portent sur les objets impliqués dans les tensions entre groupes sociaux ou usagers, ces objets pouvant être des ressources naturelles des territoires (les pâturages, la terre et l'eau éleveurs et agriculteurs dans le bassin intérieur du Niger, l'usage de la ressource eau dans le bassin de la Seudre, les zones humides en Poitou-Charentes, les ressources marines dans le Pacifique ...) ou d'équipement collectifs (quartiers de grands ensembles d'habitat) sources de conflits potentiels ou avérés. Cependant les causes de mobilisation et d'affrontement ne sont pas que d'ordre matériel mais relèvent également du symbolique, du vécu. Ainsi en est-il du patrimoine culturel défendu par les communautés qui cohabitent à l'Île Maurice ; le référent culturel est associé à la dimension identitaire pour faire « valoir leurs intérêts et pouvoir contrôler leur espace » (C. Hurnuthet P. Sambadoo). La RSE et sa mise en place dans l'entreprise R. Cointreau étudiée par A. M Dumas est un autre éclairage sur la dimension symbolique des conflits et son importance, (à la fois pour l'image de l'entreprise, mais aussi en terme de stratégie de gestion, et d'ancrage territorial local) en effet comment faire converger les valeurs portées par les différentes parties prenantes afin de rendre l'entreprise « modèle » sur le plan éthique, environnemental et économique.

Les auteurs ne manquent pas d'apporter des éclairages sur les acteurs engagés dans la confrontation et dans la défense des intérêts ainsi que sur les modalités de régulation, de mobilisation et les processus de négociation pour la sortie de crise (remédiation). En filigrane transparaît la question de la gouvernance

définie comme « l'exercice du pouvoir tenant compte de l'équilibre dynamique entre les intérêts de toutes les parties prenantes » (J.M Boisson, J.M. Salles) et de l'importance de la concertation, de la médiation pour une gestion préventive des conflits.

La sortie des conflits, leur résolution via la négociation, l'arbitrage de la puissance publique – au nom de l'intérêt général et de la loi – permet également en retour d'analyser la légitimité des différents acteurs, les effets des résultats, y-a-t-il eu réparation de dysfonctionnements d'injustices ou des défaillances à l'origine des tensions et du conflit ? la solution trouvée est-elle de type « gagnant-gagnant » ou gagnant-perdant », le conflit-il n'est-il que temporairement éteint ?, comment faire appliquer et faire accepter durablement la solution trouvée ?

Au travers de ces contributions s'impose l'idée, développée et expérimentée par les sociologues (L. Mermet, M. Marié) selon laquelle le conflit ne se réduit pas à un phénomène de rupture, d'affrontement entre des adversaires, à un objet qui pourrait être étudié indépendamment des rapports des acteurs, mais constitue une donnée permanente, un phénomène naturel inhérent à un processus plus large de dynamique des sociétés dans leur recherche perpétuelle d'ajustements dans les rapports de leurs membres.

En d'autres termes, « il n'y a pas d'un côté des conflits et de l'autre, des négociations et des procédures de solution, mais entre les deux, une manière de dialectique, toujours inachevée » (M. Marié). Le conflit est donc inhérent aux sociétés humaines quels que soient les causes de ce dernier, elles sont dans leur évolution, leurs relations internes ou par rapport aux ressources en équilibre dynamique, passant par des crises d'intensité variable qui une fois résorbées donnent une nouvelle configuration des rapports sociaux, des modalités de partage et d'utilisation des ressources et donc des territoires.

Au delà de l'aspect scientifique des analyses qui seront présentées, cette journée sera certainement l'occasion de passer en revue les outils conceptuels et les instruments d'aide à la décision dans le domaine des conflits et de leur solution.



« il n'y a pas d'un côté des conflits et de l'autre, des négociations et des procédures de solution, mais entre les deux, une manière de dialectique, toujours inachevée » (M. Marié)



Introduction réflexive sur les mots-clés de conflits et remédiation

Antoine Delmas

Laboratoire RURALITÉS

Université de Poitiers

« il n'y a pas d'un côté des conflits et de l'autre, des négociations et des procédures de solution, mais entre les deux, une manière de dialectique, toujours inachevée » (M. Marié)

Introduction :

Au cœur du paradigme géographique, l'aménagement des territoires permet d'en assurer leur cohésion et leur compétitivité en prenant en compte les capitaux existants ; capitaux à la fois matériels (ressources, topographie, etc.), immatériels (historiques, économiques, sociaux, etc.) et idéels (relation entre les acteurs, ouverture sur les autres, etc.). L'aménagement des territoires, en raison des enjeux qu'il soulève et des nouvelles directions qu'il propose, engendre des représentations différentes du même projet. Ces différents ressentis créent des dysfonctionnements dans l'organisation territoriale, auxquels les acteurs peuvent répondre de deux manières : soit en ignorant les nouveaux aménagements (*exit*) ou au contraire en prenant la parole pour signaler leur opposition, faire entendre leur opinion (*voix*). Cette lecture des enjeux territoriaux est héritée du modèle *exit-voix* d'Albert Otto Hirschman, qui initialement s'intéressait aux dysfonctionnements internes aux entreprises, aux organisations et aux Etats (Bouba-Olga, 2009). Dans notre communication, cette analyse cherche à mettre en évidence les solutions offertes aux acteurs pour faire face à un dysfonctionnement sur un territoire.

Audrey Rivaud (2009), dans le cadre de ses recherches sur la filière ostréicole à Marennes Oléron, différencie quatre nuances : « l'*exit* spatial » qui correspond à un changement de localisation

physique de l'acteur, de « l'*exit* dans l'espace des ressources » qui correspond à un changement de pratiques. Tandis que la stratégie du *voix* se distingue entre la « *voix* concertation » la mise en place d'un compromis entre les acteurs de la « *voix* confrontation » l'émergence d'un conflit, l'opposition. Face à un dysfonctionnement, si les acteurs sont rationnels, leur choix se portera vers la décision qu'ils jugeront la moins coûteuse au regard des contraintes économiques, sociales, politiques, etc. (Rivaud, 2009).

Notre communication s'inscrit au sein de la dernière branche du schéma *exit-voix* (figure 1) et envisage les situations où pour répondre à un dysfonctionnement un conflit émerge. L'identification des différents antagonismes et leurs prises en compte permettent de remédier à la situation d'opposition. La suite chronologique qui régit le processus de conflit puis de remédiation instaure le fil conducteur de notre communication : aborder l'un après l'autre ces deux termes. Le discours théorique développé dans cette étude résulte d'une lecture géographique de projets d'aménagements territoriaux ; mais ne peut être considéré comme une véritable conclusion scientifique. Cette communication ne cherche pas à définir les mots-clés de cette journée, mais tente d'en circonscrire l'acceptation.

Conflit

Le terme de conflit, issu du latin *confligere* signi-

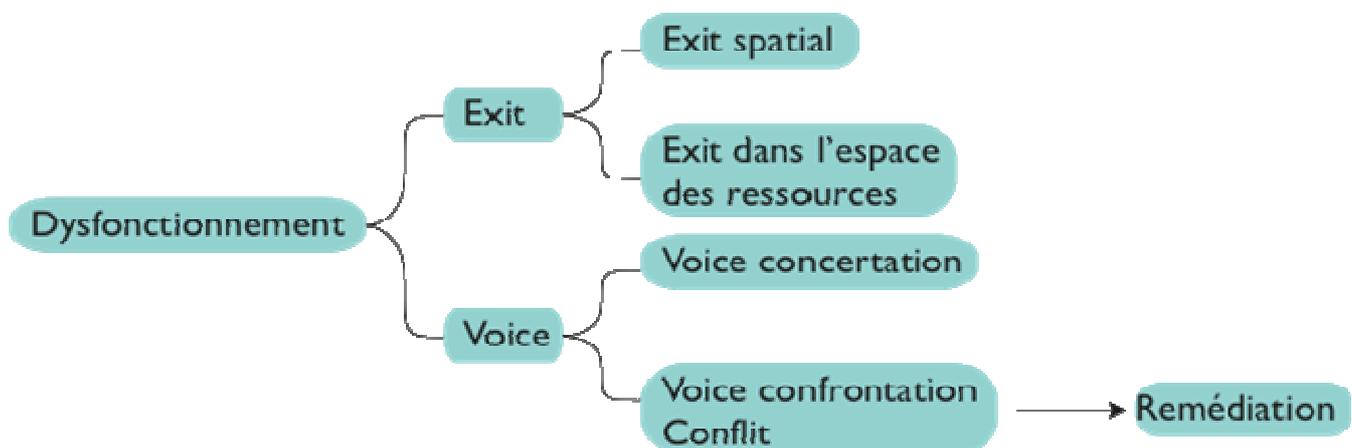


Figure 1 : Adaptation du schéma exit-voix d'Albert Otto Hirschman (d'après Rivaud,

fiant heurter, évoque en premier lieu des scènes de guerre durant lesquelles deux camps s'affrontent. Ce sens originel influence la signification actuelle du terme en géographie : opposition binaire et parfois manichéenne des acteurs d'un territoire. Cette acception simplifie la réalité car la multiplicité des parties prenantes et les interrelations qui existent entre chacune d'elles créent des situations plus difficiles à appréhender (Brunet, 1993). Erhard Friedberg évoque que toute action collective, par conséquent tout projet d'aménagement, est soumise à l'ordre local ; un « espace de concurrence de jeux réglés entre acteurs mutuellement dépendants autour d'un problème qu'ils ne peuvent résoudre seuls, et pour la solution duquel ils ont besoin d'obtenir la coopération de partenaires qui sont aussi des concurrents potentiels. ». L'ambiguïté soulevée par Erhard Friedberg prouve qu'un acteur n'existe que dans l'altérité et dans la compétition qui s'établit au sein du champ. La notion de champ dans notre présentation renvoie à la définition de Pierre Bourdieu qui le caractérise par :

- les échanges entre les différents agents sociaux ;
- la permanence des positions (les agents peuvent occuper différentes positions sans que la position elle-même disparaisse) ;
- la contrainte exercée par le champ sur la prise de position des agents.

Pour résumer, étudier l'ordre local revient à analyser « la structuration de la situation ou de l'espace d'action considéré en terme d'acteurs, d'enjeux, d'intérêts, de jeux et de règles du jeu qui donnent sens et cohérence à ce vécu. »

Ainsi, toute action entreprise sur un territoire est une potentielle source de conflits en raison de la structuration même du réseau d'acteurs. « Quelles que soient les caractéristiques du contexte dans lequel elle (l'action) se déploie, elle met en scène un ensemble interdépendant d'acteurs individuels, collectifs, naturels et institutionnels qui sont en concurrence les uns avec les autres, tant pour la définition des « problèmes » à la solution desquels il faut (ils peuvent) contribuer que pour l'élaboration des « solutions » qui seront apportées à ces problèmes ». Cette lecture

du jeu d'acteur ne doit pas inciter à considérer toute nouvelle proposition d'aménagements comme une potentielle source de conflits car de nombreux projets d'aménagement se mettent en place sur la base de concertation entre acteurs. Repensons à la « *voix* concertation » (figure 1) qui propose de mobiliser les différentes parties prenantes pour faire face au dysfonctionnement et donc de ne pas entrer en conflit.

Dans le cadre d'aménagements territoriaux les conflits résultent, en partie, des différentes représentations des acteurs. Processus qui naît dans l'intellect, la représentation est soumise à un système de filtres qui influencent la perception de l'individu (Paulet, 2002) : la culture, les capitaux sociaux et économiques, la position occupée au sein du territoire etc. La multiplicité des représentations que se font les acteurs d'un territoire, met au jour sa plurifonctionnalité, il est substrat de diverses activités, d'enjeux variés et le transforme en un véritable acteur en ce sens que les représentations le structurent, le façonnent, le créent. Le territoire n'est plus un support passif mais un élément dynamique, objet de désir et de tensions.

Depuis 2005, la ville de La Rochelle souhaite augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance des Minimes. Une analyse des représentations des différentes parties prenantes permet de mettre en évidence trois logiques d'acteurs différentes :

Représentation économique du projet : renforcée par la crise économique de 2008, le secteur de la plaisance connaît depuis quelques années une crise conjoncturelle. Pour le plateau nautique rochelais, l'agrandissement du port serait un moyen de redynamiser le secteur. La représentation économique est partagée par la mairie, qui assurera la maîtrise de l'ouvrage et la gestion du port, et les principaux acteurs de la filière économique. Il est intéressant de noter que Jean-François Fontaine dispose de multiples intérêts et occupe une posture singulière. Cet acteur est à la fois PDG de l'entreprise Fontaine-Pajot entreprise de construction navale implanté dans le pays rochelais, conseiller municipal issu de la majorité

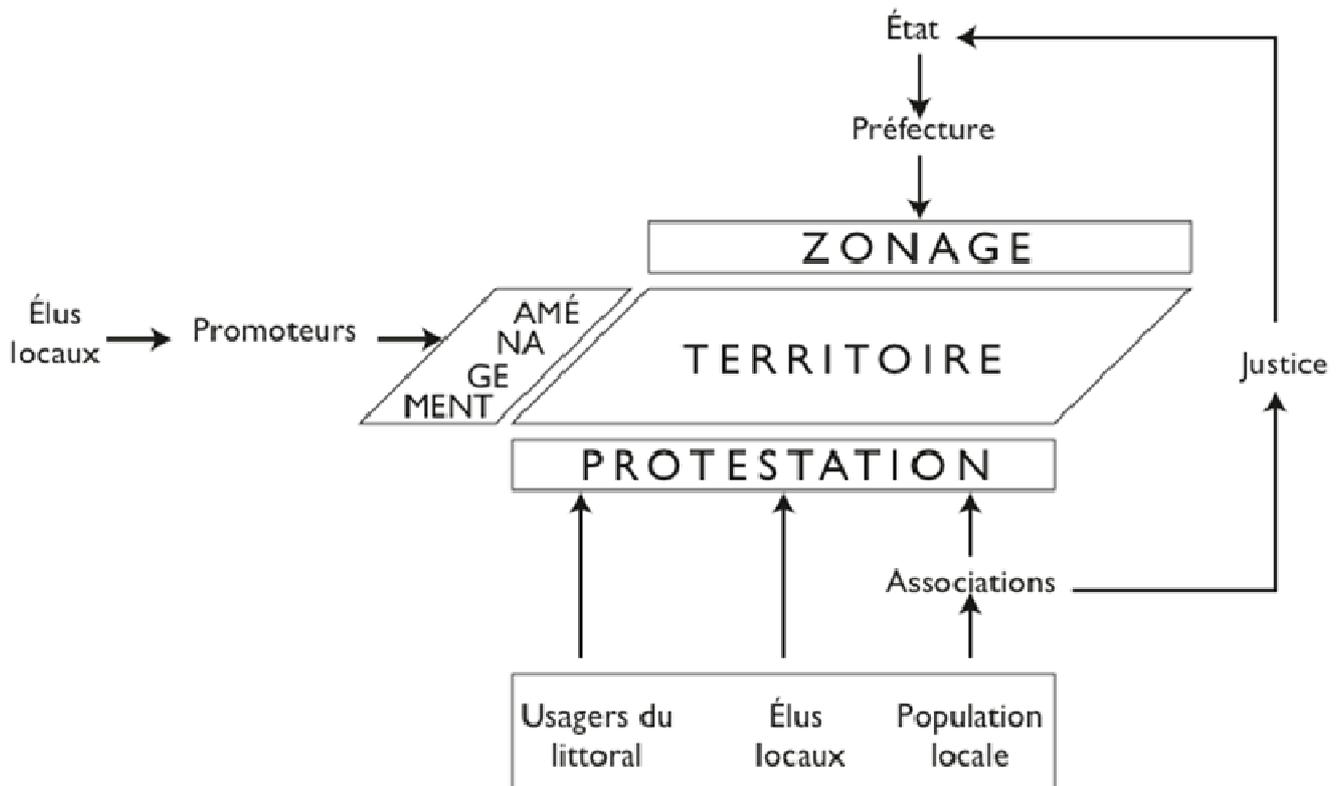


Figure 2 : Schéma d'acteurs dans le cadre du conflit de l'après tempête Xynthia

municipale, et le président de la Fédération des Industries Nautiques (FIN). Ainsi, selon l'expression de Michel Lussault (2000) Jean-François Fontaine est une entité polyédrique en raison de son implication économique et politique et peut mobiliser selon les situations les différents intérêts qu'il représente.

Représentation « politique » : peu mis en avant par les porteurs du projet, mais tout aussi important, le projet d'extension permettra à la ville de La Rochelle de s'affirmer comme l'un des plus importants ports de plaisance mondiaux. Cet argument est un des enjeux majeurs car il permettra à la ville de confirmer la place de La Rochelle au sein des principaux pôles nautiques : organisation de compétitions de sports nautiques de haut niveau, préparation de l'un des plus grands salons nautiques à flot le Grand Pavois, menacé de déplacement vers Bordeaux en 2006.

Représentation environnementale : Le bureau d'étude rochelais (CREOCEAN) mandaté pour réaliser l'expertise n'a pas relevé la présence d'écosystèmes menacés par la construction et l'exploitation du port. Néanmoins pour les associations de protection de l'environnement (France Nature Environnement) et les élus écologistes de la municipalité se pose la question de la pertinence du projet et de ses conséquences environnementales et économiques.

L'extension du port des Minimes en raison des enjeux qu'elle suscite et du coût de l'ouvrage, environ 50 millions d'euros, monopolise la vie politique locale. L'an dernier l'opposition municipale dénonçait l'absence de budget prévisionnel. En cette période électorale, le candidat d'Europe Ecologie sur le canton de La Rochelle 6, Jean-Marc Soubeste, s'interroge, au-delà des conséquences environnementales de la réelle utilité de cet aménagement pour la ville de La Rochelle. En alternative, il propose de mettre en place un mode de « développement raisonné des ports et de l'industrie nautique » afin de limiter les pollutions, tendre vers un autre mode de gestion des ports de plaisance, développer un autre mode de stockage des bateaux, etc.

Si le mot de conflit est souvent utilisé seul, l'associer à un autre nom permet de préciser le cas étudié. A l'image du mot de « développement » (Cartier-Bresson, Destremau et Lautier, 2009), il fonctionne en « cluster » : conflits d'usages, conflits d'intérêts, conflits pour les ressources. Le groupe nominal ainsi formé, nous renseigne sur les motifs du conflit mais ne nous décrit que partiellement le cas étudié : nous ne connaissons pas le nombre de personnes mobilisées, les modalités d'expression, les enjeux du conflit, etc.

Ainsi pour tenter de classer les conflits, il semble primordial de mettre en place une approche multicritère et de ne pas se contenter seulement de l'analyse du motif de conflit. Tenter d'établir une typologie des conflits, nécessite de mettre en place une méthodologie semblable à l'approche organisationnelle développée par Erhard Friedberg (1993) qui implique d'écouter le discours des acteurs sans porter de jugement, d'analyser tant le fond que la forme du discours et multiplier les témoignages pour pouvoir les comparer :

Identifier les motifs du conflit qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, culturels, environnementaux, etc.

Identifier les acteurs impliqués pour en connaître leur rôle et leurs représentations. Pour répondre à cette exigence la mise en place d'un schéma d'acteurs apparaît comme la solution la plus pertinente pour représenter synthétiquement le jeu d'acteurs.

Mettre au jour les différentes modalités d'expression du

conflit. De nombreux moyens d'expressions sont offerts aux différents acteurs pour médiatiser le problème et sensibiliser un plus large public : manifestations, réunions publiques, médiatisation du conflit, etc. La capacité des acteurs à médiatiser le conflit et à sensibiliser un public élargi, extérieur au champ explique une bonne partie du succès d'un conflit.

Afin d'illustrer la complexité d'un conflit nous nous appuyons sur les tensions qui sont nées entre l'état et les propriétaires des maisons vouées à la destruction après le passage de la tempête Xynthia en février 2010 :

Comme dit précédemment ce conflit oppose les riverains des zones noires rebaptisées de manière plus conciliante zone de solidarité et l'Etat. Le désaccord porte sur une différence de représentation entre l'Etat qui, souhaite exproprier les habitants en raison de la vulnérabilité des zones constructibles face à un nouveau risque de submersion et les acteurs locaux qui dénoncent le caractère arbitraire de ce classement. Afin de faire respecter sa décision, l'Etat a proposé de racheter au prix du marché les biens immobiliers, ce que les acteurs locaux, en invoquant la loi Barnier de 1995 considèrent inappropriés. Cette loi prévoit qu'en cas de vulnérabilité, l'expropriation n'est possible que si les mesures de protection s'avèrent plus coûteuses que les indemnités versées. Pour les acteurs locaux, l'Etat n'a pas mis en œuvre tous les moyens nécessaires avant d'étudier la mise en place du zonage.

Schéma d'acteurs :

Tout territoire est aménagé par les promoteurs et les élus qui accordent les autorisations nécessaires à l'aménagement du territoire *via* les Plans Locaux d'Urbanisme et les permis de construire. Après la tempête Xynthia le territoire est devenu le support de la contestation.

Afin de se mobiliser contre ce projet les acteurs locaux ont organisé de nombreuses manifestations, utilisé les médias locaux et nationaux et les réseaux sociaux tel que Facebook afin de relayer leur combat à plus petite échelle, et ainsi sensibiliser un plus vaste public.

A travers cet exemple nous comprenons que l'étude d'un conflit en apparence simple doit être l'objet d'une étude approfondie et organisationnelle pour prendre en compte l'intégralité des enjeux qu'il soulève.

Remédiation

Sur le plan linguistique, le néologisme de remédiation appartient à ces termes qualifiés de *plastic word*, selon l'expression de Uwe Poerksen, ou de stéréotype connotatif. Ces termes entre autres imposent un schéma de pensée, nécessaire de dépasser, qui voudrait que l'action qu'il qualifie soit par essence profitable ou avantageuse. Or comme le signalent Jean-Eudes Beuret et Anne Cadorret (2010), à propos de la concertation, il est important d'étudier les résultats de l'action avant d'attribuer quelconques effets bénéfiques. Autres traits caractéristiques des *plastic word* : une généralisation du terme sans définition préalable, l'absence de contextualisation géographique et historique et enfin une prédominance de la fonction (l'action décrite) au détriment du sens (Aart, 2007).

La remédiation correspond à l'acte de remédier à un problème, à une situation. D'origine grecque remédier provient de *medeor* qui signifie soigner ou guérir. Bien qu'absent des principaux dictionnaires français, ce terme est fréquemment utilisé dans le jargon de l'éducation nationale, où les heures de remédiation désignent les heures de soutien personnalisé. En se référant au sens originel, ces cours particuliers apparaissent alors, comme le moyen de pa-

rer, de soigner les lacunes de l'élève. Quel sens les géographes peuvent-ils attribuer à la remédiation ? Est-ce une médicalisation du territoire pour le guérir d'un mal ? Si oui, par quelle maladie un territoire peut-il être atteint ? En plus des enjeux d'aménagements que sont par exemple la ségrégation sociale, l'accroissement des inégalités entre ville et campagne ; les conflits entre les acteurs apparaissent comme une autre dimension des maux territoriaux. Dans le cadre de cette seconde acception la remédiation s'affirme, alors, comme l'acte de résolution du conflit. Cependant ce processus n'implique pas l'idée d'une solution équitable ou satisfaisante pour tous ; l'une ou plusieurs des parties sont contraintes de céder, de revenir sur sa (leur) position afin de tenter de remédier au conflit. Dans le cadre de Xynthia l'Etat a dû revenir sur sa décision unilatérale de zonage pour satisfaire le mécontentement des riverains. A l'instar de cet exemple l'acteur qui s'inscrit en faux contre le projet, ne parvient pas toujours obtenir gain de cause. Dans le cas de l'extension du port des Minimes malgré l'opposition de certains élus et associations, le projet devrait voir le jour.

Si l'émergence du conflit revêt un caractère immédiat, la mise en place de la remédiation s'inscrit dans un pas de temps beaucoup plus long. La remédiation au regard des temporalités sur lesquelles elle s'étend et en raison des différents du processus peut prendre différentes formes.

Dans le cas de Xynthia les acteurs sont restés dans une logique d'opposition. Opposition qui a débuté dès l'annonce des périmètres inhabitables. Les riverains se sont toujours opposés aux zonages jusqu'à ce que le gouvernement infléchisse sa position.

Pour le cas du port des Minimes, le conflit s'est lui aussi instauré dès le début du projet. Afin de diminuer les tensions les porteurs de projet ont organisé de nombreuses réunions publiques pour sensibiliser et justifier l'investissement. De plus, de nombreux engagements ont été pris afin que la construction ainsi que l'exploitation du port se fasse selon des normes environnementales très strictes. Ainsi, les acteurs ont tenté de remédier.

A une autre échelle, l'approbation politique de l'aménagement du Grand Paris s'est faite à travers l'instauration de compromis entre les deux grandes tendances politiques des assemblées. Le projet de métro automatique autour de Paris Arc Express porté par les élus de gauche, initialement supprimé par les sénateurs, fera l'objet de réunions publiques communes au projet de la « double boucle » soutenue par la droite. Cependant certains élus de gauche regrettent néanmoins le rôle prépondérant de l'Etat qui gardera la main sur le financement du projet.

A la lumière de l'exemple du Grand Paris, nous comprenons que pour remédier au conflit des mesures législatives sont aussi envisageables : amendements, lois, etc. La législation peut-être un moyen de remédier à un conflit de deux manières : soit coercitive, en imposant la décision, soit contractuellement, en incitant à la remédiation.

Il est important de prendre en compte l'épaisseur historique du territoire afin de qualifier les rapports entre acteurs : synergie, ignorance, conflit, etc. La remédiation, quelle qu'elle soit, n'efface pas les traces du conflit. Elles restent gravées dans le territoire, à l'image d'un palimpseste qui conserve en filigrane les traces des précédentes écritures. Si l'on conserve notre fil conducteur sur le champ lexical de la médecine initié en début de partie, nous pouvons affirmer qu'il subsistera toujours des séquelles des précédents conflits entre les acteurs. Il restera aux différentes parties prenantes d'attribuer à ce passé une valeur qui sera soit un moyen de construire ensemble le futur soit de maintenir le conflit. Il est nécessaire de ne pas percevoir la logique d'opposition négativement car elle peut être productive pour le territoire et ses acteurs ou au contraire stérile.

Dans la plaine aux abords du marais poitevin la gestion de l'eau crée de nombreuses tensions entre les agriculteurs, les écologistes et les instances départementales et régionales qui tentent d'arbitrer le conflit. Le niveau des cours d'eau extrêmement bas en période sèche est, pour les écologis-

tes, imputé au pompage déraisonné des agriculteurs irrigants. En 2006, les pouvoirs publics ont financé la construction des bassines ; de grandes réserves d'eau alimentées l'hiver et utilisées par les irrigants durant la saison estivale permettent d'éviter les prélèvements en période d'étiage. Les opposants déplorent une utilisation inappropriée de l'argent du contribuable et que tous prélèvements sur la ressource à des conséquences sur le milieu quelle que soit la période envisagée. La situation entre ces différentes parties prenantes semble inextricable ; il y a une permanence des conflits en raison d'intérêts divergents.

Bibliographie :

Ouvrages :

BEURET J.-E. et CADORET A., 2010, *Gérer ensemble les territoires*, Mayer/ECLM, 225p.

BRUNET R., FERRAS R. et THÉRY H. (sous la direction de), 1993, *Les mots de la géographie*, Reclus – La documentation française, 518p.

FRIEDBERG E., 1993, *Le pouvoir et la règle*, Éditions du Seuil, Coll. Sociologie, 404p.

LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 366 p.

RIVAUD A., 2009, Enquête auprès des ostréiculteurs du bassin de Marennes – Oléron : éléments de méthode et résultats, IFREMER – CRIEF Université de Poitiers, 37 p.

Articles :

AARTS N. et VAN WOERKUM C., 2007, « Rhétorique et réalité de la participation publique dans les processus politiques », *Négociations*, Vol. 1, N°7, p. 99-104.

BOUBA-OLGA O., BOUTRY O., RIVAUD A., 2009, « Un approfondissement du modèle *exit-voice* par l'économie de proximité », *Natures sciences sociétés*, Vol. 17, N°4, p. 381-390.

CARTIER-BRESSON J., DESTREMAU B. et LAUTIER B., 2009, « Les mots du développement : trajectoires et pouvoirs », *Revue tiers-monde*, N°200, p. 725-734.

p. 172 : FRIEDBERG E., 1993, *Le pouvoir et la règle*, Éditions du Seuil, Coll. Sociologie, 404 p.

p. 294 : *ibid.*

p. 167 : *ibid.*

cf. définition du champ de Bourdieu donnée à la page 2

Enjeux territoriaux et conflits dans le Pacifique insulaire

Jérôme Bidaut

Laboratoire RURALITÉS

Université de Poitiers

Le Pacifique fait partie des régions du monde assimilé au tourisme par excellence : dépayçant, paysages de rêve, climat chaud, entouré de mer turquoise... Mais la réalité est tout autre. Cet espace, marqué par une forte instabilité et en pleine reconfiguration socio-économique, n'est pas qu'un « paradis ». Il a connu et connaît encore des conflits. C'est dans une perspective de réflexion sur la thématique du conflit que cet article se propose d'approcher une lecture du rôle de la cosmovision des populations issues de la culture traditionnelle (PICT) dans le Pacifique insulaire dans le déclenchement de conflits à partir d'exemples passés et actuels.

Ce travail s'intègre dans un contexte où le poids géopolitique de cette région semble, au regard de sa part dans le PIB mondial, relativement faible, notamment après les espoirs avortés d'un « nouveau centre mondial » fondé dans les années 1990. L'Océanie, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, connaît une situation d'extrême « périphérisation économique et marginalisation politique ».

Les divers conflits centrés sur les enjeux économiques (ZEE, tourisme, ressource pétrolière ...), culturels (réattribution de la culture autochtone, mouvement identitaire, revendication foncière ...), mais aussi sur les facteurs environnementaux (écologie, changement climatique ...) remettent en question l'équilibre déjà instable de cette région.

Cette présentation se veut plus être une approche des enjeux régionaux face au changement climatique et à ses impacts, qu'une analyse exhaustive du contexte politique, à partir d'exemples de conflits et à travers une approche culturelle (issue de la méthodologie de G. DAVID et J. BONNEMAISON) pour comprendre les mécanismes qui les sous-tendent, afin de réaliser une analyse prospective de situations pouvant être un facteur de conflits entre des populations habitant une région fortement vulnérable face à ce phénomène mondial qu'est le changement climatique. Ainsi, nous concluons sur des pistes de réflexion pour minimiser les risques de conflits.

I/ La cosmovision des Populations Issues de la Culture Traditionnelle (PICT) : élément déterminant dans les conflits.

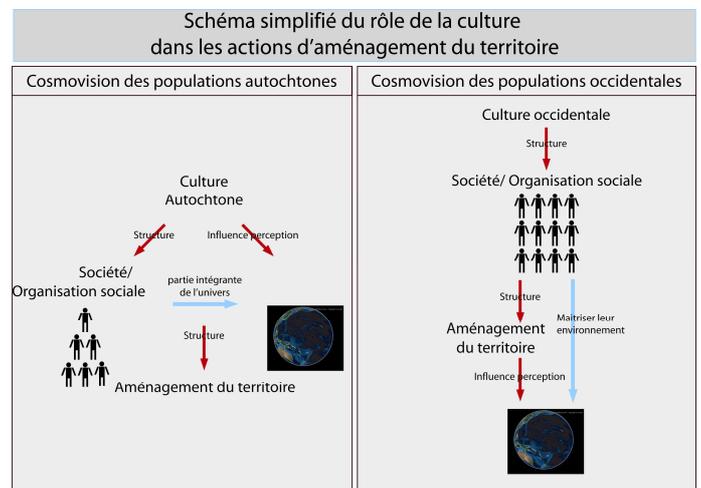
La vision occidentale du monde repose majoritairement sur la place éminente de la science. En effet, au 17^{ème} siècle il y eut un basculement de la pensée en Occident avec la naissance des sciences et donc de la nature. Avant la modernité, il n'y avait pas de coupure nature-culture, c'est-à-dire d'appréhension de la nature en elle-même. En philosophie, cela coïncide avec la prise de conscience de la subjectivité du sujet observant qui met à distance son objet. Ainsi, naquit le grand partage, idée selon laquelle seul l'Occident bénéficierait de cette nature, les autres vivant dans une

appréhension du monde où nature et culture se confondent. Cette vision du monde de l'Occident est qualifiée de naturaliste. Selon PH. DESCOLA dans « Par-delà nature et culture » (2005), les hommes se considèrent comme faisant partie de la nature et ayant la même physicalité, cependant ils en diffèrent de part leur intériorité ce qui leur donne le monopole sur cette nature. La révolution industrielle, datant du 19^{ème} siècle, a accentué ce sentiment de puissance et de supériorité sur la nature jusqu'à arriver à son paroxysme au 21^{ème} siècle alors que l'on prend conscience, depuis peu, des limites de cette vision du monde. Cette vision, fort différente de la culture traditionnelle des îles du Pacifique, a entraîné, par le passé, une lecture des jeux d'acteurs et une utilisation territoriale erronée, ayant jusqu'à aujourd'hui de nombreuses conséquences. En effet, comme l'écrit G. DAVID « partout un lien charnel unit l'Homme à son territoire, c'est-à-dire à l'espace qu'il a investi pour assurer la reproduction du groupe social auquel il appartient et la satisfaction de ses besoins vitaux ».

F. DEROCHE (2008) explique que la perception de la nature occidentale est différente de la perception des populations traditionnelles. Ces populations, dont font parties les PICT du Pacifique, se fondent sur la croyance d'une interdépendance entre l'homme et la nature. Ils font entièrement partie d'elle et sont au même niveau que celle-ci. Les hommes, contrairement à la vision occidentale, ne sont pas « les seuls à posséder des caractéristiques de conscience et d'intelligence ».

Alors que la vision occidentale est anthropocentrique, la vision des populations du Pacifique est holistique, c'est-à-dire que l'homme est partie intégrante du monde animal et végétal, ces derniers ayant une valeur supérieure à une simple valeur économique.

Schéma 1 :



Realisé par M. BIDAUT Jérôme et M^{me} PONSIN Alphée

J. BONNEMAISON, spécialiste de l'Océanie, et notamment du Vanuatu, explique que la société mélanésienne « repose sur le culte

des ancêtres, la célébration rituelle des forces de la nature et l'existence de grand cycles mythiques cosmogoniques liés à l'action des "héros culturels" qui mirent en forme le monde lors du grand temps des origines». Autrement dit, le monde existe grâce à l'action des "héros culturels", sorte de personnages mythologiques mi-hommes mi-divinités, qui ont structuré le paysage en modélisant le relief, les plantes, les animaux ... que nous connaissons aujourd'hui et organisèrent les lois sociales, dont la coutume.

Les grands héros culturels se battirent également entre eux, mais aussi contre d'autres êtres surnaturels dangereux créant ainsi les récits mythiques que chaque groupe possède partiellement. A chaque groupe, son récit sur son territoire.

Ainsi, pour BONNEMAISON « la terre est une totalité sacrée dont les Hommes sont une composante parmi d'autres. La coutume est une religion de la terre, un ordre mystique terrien ».

Cela entraîne un espace devenu territoire enchanté transmis par les ancêtres créateurs et qui doit être conservé dans le monde contemporain par la postérité. De cet espace et de ce temps mythique, les Hommes à travers les rites et la magie, tirent une force, appelée mana, leur permettant de survivre et d'agir sur leur environnement.

Traditionnellement, les conflits étaient localisés dans un no man's land, espace non approprié par les groupes et se situant à la périphérie de l'espace de sécurité du chez-soi. C'est l'espace des esprits et des êtres-surnaturels.

Ainsi, on peut déjà constater que le lien entre PICT et Nature va au-delà du simple aspect de la possession du sol par un acte économique. En 1998, G. DI MEO parlait du territoire comme d'une appropriation politique, économique et idéologique d'un espace par des groupes ayant une représentation spécifique d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur singularité.

II/ Rôle du lien culture-environnement dans les conflits locaux

G. David et A. Thomassin décrivent le lien entre l'Homme et le territoire comme étant le « fruit de l'union du sol et du sang, le territoire lie tout homme à ses ancêtres et, de ce fait, constitue une composante essentielle de l'unité sociale et culturelle des communautés d'Océanie ». L'Homme est donc, en Polynésie, un polynésien membre de telle ou telle communauté tant qu'il réside sur la terre de sa communauté. En quel-

que sorte : il est car il y est. Toutefois, ce lien peut perdurer même après l'éclatement géographique de la communauté si le groupe continu d'identifier le territoire de leurs origines comme étant le lieu de leur identité commune.

Dans le contexte de la post-colonisation européenne des îles du Pacifique, le décalage entre la vision du territoire par les européens et la territorialité des populations du Pacifique a entraîné les conflits foncier encore actuels. Pour les organes décisionnels occidentaux « le territoire est le support spatial de l'action publique et des processus socio-économiques du développement local ». On note que la dimension humaine de l'occupation et de l'appropriation du territoire est complètement érudée, au profit d'une définition juridique et économique du territoire.

Les conflits postcoloniaux peuvent être vus selon plusieurs niveaux de territorialité. Le découpage de la territorialité entre l'identitaire, le politique et l'économique est une source importante des conflits contemporains dans le Pacifique insulaire. Ainsi, les sociétés précoloniales reposaient avant tout sur une territorialité identitaire, comme nous avons pu le voir auparavant. Le lien entre l'identité et le territoire passe par la formation de mythe, certes, mais également par la création de géosymboles. J. BONNEMAISON les définit comme étant « l'empreinte dans un lieu d'une écriture chargée de mémoire. Peuvent être considérés comme des géosymboles tout lieu, site, espace, itinéraire, accident naturel, source ou construction humaine qui donne sens au paysage et par là exprime et conforte l'identité des peuples ou ethnies ».

On peut aisément comprendre qu'il ne peut y avoir d'identité insulaire dans le Pacifique sans les porteurs de celle-ci, les symboles spatiaux, mais ces derniers peuvent également être porteurs d'idéologie et de revendications.

A titre d'exemple, nous pouvons signaler le cas du drapeau des indépendantistes kanak. Instauré en décembre 1984, le drapeau composé de cinq couleurs représentant des éléments géophysiques et idéologiques, reprend les liens entre le peuple mélanésien kanak et la terre. Feu J.M. TJIABAOU, décrivait le drapeau comme représenté par une flèche faitière de case traditionnelle kanak percée de toutoute (coquillage en forme de conque utilisé comme trompe pour signaler un événement ou prévenir d'un ralliement), symbole clanique et coutumier kanak. Le drapeau est constitué d'un soleil et de trois couleurs symboliques : le vert pour la terre,

les ancêtres, la richesse du sol et l'espoir, le rouge pour l'unité du peuple et du sang versé par la lutte indépendantiste, le bleu du ciel et de l'océan Pacifique.

Toutefois, l'ouverture des espaces insulaires au système-monde et la mise en place d'un territoire politique à travers l'Etat-nation a induit une nouvelle territorialité. La prise en main par le politique des questions économiques et du développement entraîne une territorialité économique nouvelle. On se retrouve donc avec un enchevêtrement de territorialités économique, politique et identitaire. Cependant, les trois ne sont pas forcément complémentaires et ne se structurent pas sur la même échelle géographique (locale, nationale et internationale), ni sur une même temporalité (entre le temps long et le temps immédiat).

Actuellement, le Pacifique insulaire

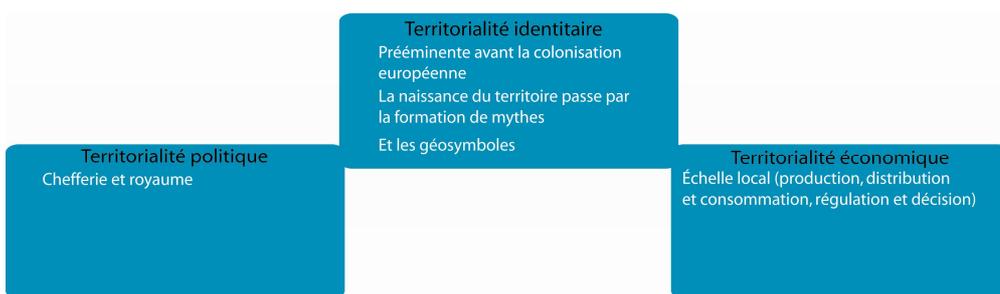


Schéma 2 : Territorialités des îles du Pacifique avant l'ouverture au système-monde et à l'Etat-Nation



Schéma 3 : Territorialités des îles du Pacifique après l'ouverture au système-monde et à l'Etat-nation



Schéma 4 : Territorialités des îles du Pacifique dans un contexte de conflits liés aux enjeux contradictoires entre l'échelle locale et nationale (l'Etat-nation)

voit un affaiblissement de la territorialité politique au profit de l'économique et un regain de l'identitaire. Le renouveau culturel est selon G. DAVID dû à l'exploitation et au contrôle du territoire local par les politiques nationales et internationales. En effet, « *structurer le territoire national et en garantir les limites de manière pérenne est un des rôles essentiels que doit assumer l'État nation. Le territoire est alors assimilé à un espace de populations et de ressources, dont il convient d'encadrer les premières et d'exploiter les secondes afin d'assurer la reproduction de l'État* ». Ainsi, le passage de la territorialité identitaire locale à la territorialité politique supra-locale entraîne une différenciation de l'échelle économique. L'économie traditionnelle est basée sur le local, production, distribution et consommation, régulation et décision ..., alors que le territoire politique national repose sur les ressources locales pour le développement du territoire national et l'approvisionnement du marché local. Pour cela, l'économie nationale de ces îles a notamment misé, de manière importante, sur l'exportation des ressources et l'importation de biens de consommation (donc à l'échelle internationale), sans mettre en péril les ressources naturelles de productions alimentaires locales. La différenciation des niveaux de production économique entraîne des conflits aux enjeux contradictoires entre d'une part les habitants et leurs productions, à travers l'agriculture vivrière entre autres, et l'Etat-Nation avec l'exploitation économique des richesses naturelles nationales.

Les acteurs locaux réagissent donc en demandant soit une plus grande implication et redistribution des bénéfices (compensations monétaires, emplois ...), soit une réappropriation des politiques de redistribution des terres, dans une logique précoloniale. Ces revendications vont « *réveiller la territorialité identitaire qui, en cas de refus, va engendrer une crispation identitaire. Celle-ci se concrétise par une opposition totale au projet de mise en valeur, jusqu'à l'abandon de celui-ci ou la mise en place d'un cycle de négociation permettant aux acteurs locaux d'être associés au projet* » que l'on peut voir dans le conflit récent opposant le droit coutumier au droit commun, dans la région du Grand-Sud de la Nouvelle-Calédonie.

En dépit de l'accord de Nouméa, la mise en exploitation des mines liées au projet Goro Nickel par la filiale GORO NICKEL de la société INCO Ltd, à partir de 1999 avec les premières installations pilotes, puis en 2004, années où les premiers conflits sont apparus suite à la délivrance des permis de construire et la délivrance des autorisations d'exploitation des mines (octobre 2004), le consentement des populations autochtones n'a pas été pris en compte, ni l'impact de ce projet en matière sociale et culturelle sur ces populations et délaissant complètement l'avis et le consentement des tribus les plus proches du projet, les tribus de Goro, d'Unia, de Touaourou, d'Yaté, de Saint-Louis, de l'Île Ouen et de l'Île des Pins. Cette région étant de plus une zone de production vivrière et de pêche traditionnelle de subsistance, mais c'est aussi un espace physiquement et spirituellement habité. Elle bénéficie aussi d'un aspect paysagé exceptionnel du fait de sa faune et de sa

flore (dont une partie est reprise en totems par les populations kanaks) faisant partie du site qui, rappelons-le, a été mis en réserve par un classement au Patrimoine Mondiale de l'Unesco le 7 juillet 2008. La raison est toute simple : les terres appartenaient au domaine public et non aux tribus. La colonisation ayant accaparé les terres aux populations de l'époque, elles étaient donc du domaine des Provinces. Seules les réserves coutumières et les terres du Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) appartiennent de manière collective aux Kanaks.

Le mélanésien est culturellement plus axé sur la terre, puisqu'il vit majoritairement sur des îles hautes. Cela est important à retenir car l'installation des populations mélanésiennes sur les côtes provient d'une politique contemporaine d'assimilation et de christianisation issue des colons européens.

A contrario, les polynésiens ont une prégnance de l'océan, due à la physicalité de leur espace environnant (dominance du nombre d'atoll et éparpillement d'îles hautes). Traditionnellement, les sociétés polynésiennes pré-européennes, plus qu'un droit de propriété, étaient basées sur un système de droit d'usage. Ainsi, « *chaque district englobait une portion de mer, de récif, de lagon et se prolongeait jusqu'à l'intérieur des terres par une ou plusieurs vallées [...] Il n'existait pas réellement de droit foncier, mais plutôt des coutumes, des usages, pas de droit écrit, mais des interdictions, des tabou* » à vocation écologique. Parallèlement, la gestion juridique de la Polynésie française des récifs, lagons et portions de mer, définit ces derniers comme appartenant au domaine public naturel du territoire. De cette double représentation des espaces naquit des conflits d'usage. P. M. DÉCOUDRAS dans « Shark feeding lagonaire à Moorea », décrit un exemple de conflit d'usage lié au développement du tourisme autour de l'activité du Shark feeding. Celle-ci consiste à mettre à l'eau des touristes durant le nourrissage des requins. Toutefois, l'activité croissante de ce type de tourisme a entraîné une évolution vers des eaux peu profondes, les lagons, afin que les touristes puissent « *voir évoluer de très près et les photographier dans de bonne condition* ».

Au-delà des impacts environnementaux (modification du comportement des requins, apparition de nouvelle espèce dans le lagon ...) et dans le cadre de notre étude, il est intéressant de s'attarder au conflit reposant sur le partage du territoire. La rhétorique des conflits juridiques des usages du lagon repose sur une évolution lente des questions de propriété. En 1852, l'Assemblée législative tahitienne a voté une loi sur la mise en place d'une procédure de déclaration des terres. En pratique, les déclarations des populations associaient toujours la déclaration de la propriété d'une terre à celle du lagon. En 1868, la juridiction française fut élargie aux lagons qui devinrent des eaux territoriales. Ceci fut reconfirmé en 1994. Aujourd'hui, avec le développement du tourisme se sont accrus les conflits d'usage opposant les populations locales qui se reconnaissent légitimes, car bénéficiant d'un droit ancestral, et des prestataires de tourisme s'appuyant sur la législation officielle. On constate dès lors que les textes officiels sont en parfait désaccord avec les traditions locales.

Les pêcheurs sont dans ce cas les premiers en conflit avec les shark feeding. Situation d'autant plus importante que la pêche est la première ressource alimentaire dans les îles du Pacifique. Dans l'espoir de concilier les intérêts, un Plan de Gestion des Espaces Maritimes (PGEM) a été mis en place dans le but de définir les règles de protection, d'aménagement et d'utilisation du lagon. Il se base sur l'information et la participation des communautés « afin d'aboutir à un projet collectif accepté par tous et dont chacun se sente responsable ». Ceci se concrétise par la réglementation des activités (pêche, plongée, nourrissage de la faune...) et la réglementation d'espaces particuliers par la création d'Aires Maritimes Protégées (AMP).

Cependant, comme le précise G. DAVID et A. THOMASSIN durant le premier colloque national sur les AMP du 20,21 et 22 novembre 2007, les AMP ont pour vocation la résolution de conflits d'usage ou l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par la création d'un nouveau territoire, mais elles portent en elles de nouveaux conflits territoriaux en puissance. Car « qui dit création de nouveaux territoires dit risque de conflits de territorialité ». En effet, l'AMP se définit comme une construction territoriale juridique supra-locale prévalant et s'imposant sur les systèmes de gestion des espaces locaux préexistants à la création de ce nouveau territoire.

Nous pouvons donc en conclure que les conflits régionaux et locaux naissent de l'articulation des trois territorialités, identitaire, économique et politique, de façon déséquilibrée au profit de l'échelle supra-locale et au détriment de l'échelle locale. L'articulation ne doit pas être vue par les différentes échelles via les territorialités, mais à l'inverse par les territorialités dans lesquelles devraient se fonder les échelles spatiales en toute équité, permettant aux autochtones et aux allochtones de partager la somme des territorialités en bonne intelligence. Et ce, notamment, dans une région où le découpage et l'éparpillement des territoires est un vecteur de nationalisme et de replis identitaire.

III/ Les changements climatiques, la mondialisation, la globalisation : des accélérateurs de possibles nouveaux conflits

Le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement explique, en 2005, ce phénomène par le changement de la notion de sécurité qui dépasse alors l'échelle nationale pour entrer dans une conception internationale, via la question du développement. « En plus de ces composantes politiques, idéologiques ou ethniques, la notion de sécurité intègre aujourd'hui la qualité du milieu et de l'environnement » et ce allant de l'échelle du groupe à l'échelle individuelle. Ainsi, on peut comprendre que les effets du changement climatique sont aussi importants au niveau national, impacts ressentis sur le territoire, qu'à l'échelle mondiale et être source de nouveaux conflits dans des zones de tensions latentes ou bien renforcer des conflits déjà existants (culturelles, territoriales, ethnique...). Ces conflits pouvant aller de simples tensions de voisinage à des conflits armés.

Risque de conflit et effet du changement climatique sur les îles du Pacifique

Le 6 août 2009, le programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) déclare dans un communiqué que l'impact des changements climatiques va engendrer dans les îles du Pacifique une « menace existentielle », entraînant des conflits autour de ressources qui vont se raréfier. Ainsi, au marge du 40ème Forum des leaders des îles du Pacifique, A. CHHIBBER, administrateur adjoint du PNUD et directeur pour l'Asie et le Pacifique a déclaré que l'organisme onusien reconnaît « ... que le changement climatique

est un défi critique pour le développement qui comporte des implications considérables sur tout l'éventail des questions de développement : la pauvreté, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les conflits et la cohésion sociale pour ne nommer que ceux-là ».

Cette déclaration a été suivie le 30 novembre 2009, par un autre article déclarant que « [le] changement climatique est susceptible d'exacerber les menaces dans une région déjà affligée par de fortes contraintes écologiques et économiques », selon la note de synthèse Climate Change and Food Security in the Pacific préparée pour le Sommet de Copenhague .

En effet, la région est confrontée, en plus de la montée du niveau des océans, par le recul des masses glacières et par l'expansion des masses d'eau dû au réchauffement océanique, à l'altération de la circulation océanique et atmosphérique, à l'augmentation des fréquences des phénomènes météorologiques de type cyclonique ... entraînant la dégradation des conditions de vie des populations et des écosystèmes terrestres et marins.

Ces dégradations ont pour principal effet l'érosion du sol, la salinisation des terres, la propagation de maladies, l'augmentation des inondations ... ce qui aurait des conséquences graves sur des économies qui reposent sur des activités très exposées au climat (forte part du secteur agricole et touristique), avec des conditions environnementales sensibles aux seuils de tolérance (ressources en eau, zones côtières, coraux ...).

De l'insécurité alimentaire à l'insécurité urbaine

Gilbert David dans son texte, *Existe-t-il une spécificité insulaire face au changement climatique ?*, décrit l'éloignement d'une île à un continent et la petite taille de terre émergée comme étant deux facteurs augmentant la vulnérabilité de celle-ci au changement climatique.

De ce fait, les impacts du changement climatique auront de lourdes conséquences sur l'agriculture de ces îles. Le mode de production étant essentiellement vivrier ou bien destiné à l'exportation, la sécurité alimentaire principalement, mais aussi le niveau de vie, vont être fortement ébranlés, d'autant plus que la pêche est la source essentielle de protéines et de revenus (vente de licence de pêche, notamment de thonidés, aux flottilles étrangères).

La perte d'espace due au recul du trait de côte dans un contexte de hausse démographique (en 2004, les pays membres du CPS avaient une population évaluée à 8,6 millions d'habitants, ce nombre a augmenté d'environ 1,9 millions sur les dix dernières années) et l'affaiblissement de la productivité alimentaire issue de la terre et de la pêche vont être des facteurs de remise en cause de la subsistance des populations sur l'île. Celle-ci va, à défaut de moyen mis en place pour lutter contre les effets, entraîner irrémédiablement un déplacement des populations vers les îles voisines (dans le cadre d'un archipel, ou d'île ayant une proximité culturelle et/ethnique). Ce phénomène risque d'avoir pour conséquence un renforcement, à son tour, d'une surpopulation démographique dans les petites îles basses, ou d'amener à une surpopulation dans les espaces urbains régionaux. Bien entendu, la proximité historique de certains pays tels la France, les Etats-Unis, ou le rayonnement des puissances régionales comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, vont également avoir un effet d'attraction de population.

Dans une région où le marché de l'emploi est faible, la capacité d'absorption des nouveaux résidents risque d'être rapidement saturée. Par exemple, Suva, capitale des Fidji, n'a pas la capacité d'absorber l'exode rural de son pays. Entre 2001 et 2002, la ville a connu une forte expansion du nombre de lotissements sauvages et de squatters, de 50 000 à 80 000. Ce qui aurait probablement pour effet d'augmenter le taux de chômage et la proportion de familles pauvres. L'aménagement d'un grand nombre de familles se fera sans doute dans des espaces précaires sans accès aux servi-

ces de base, avec le risque de développement de maladies dû à l'insalubrité, et soumis à d'autres risques naturels. Les inadéquations des nouveaux espaces d'habitation avec les ressources locales pourraient être facteur de non-intégration et de non mixité des populations, facteur de reterritorialisation sur fond de troubles sociaux-économiques. En situation de crise, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités sont des facteurs qui amplifient les actes de belligérance. Et ce, d'autant plus lorsque des populations ayant peu de points communs aussi bien culturellement ou religieusement, ou bien encore lorsque deux populations ayant un passé conflictuel se retrouvent contraintes à cohabiter sur un même espace. Les risques encourus au niveau national sont des manifestations raciales ou ethniques, pouvant aller jusqu'au coup d'Etat et l'instauration de politiques discriminatoires.

Des conflits liés aux ressources

L'augmentation de la pression anthropique sur les espaces et les ressources naturelles peut être dans une région, tel le Pacifique, un élément catalyseur de crispations autour du capital naturel et de la répartition inégale des richesses. Deux lignes directrices peuvent être abordées : les politiques exogènes de protection de l'environnement (tel l'exemple de la création d'AMP) pouvant être vécues comme autoritaires et le monopole d'espaces fonciers suite aux problèmes de la colonisation et de l'acquisition des richesses par des allochtones se doublant d'un sentiment de marginalisation.

La première pouvant être vecteur de replis identitaire non pas

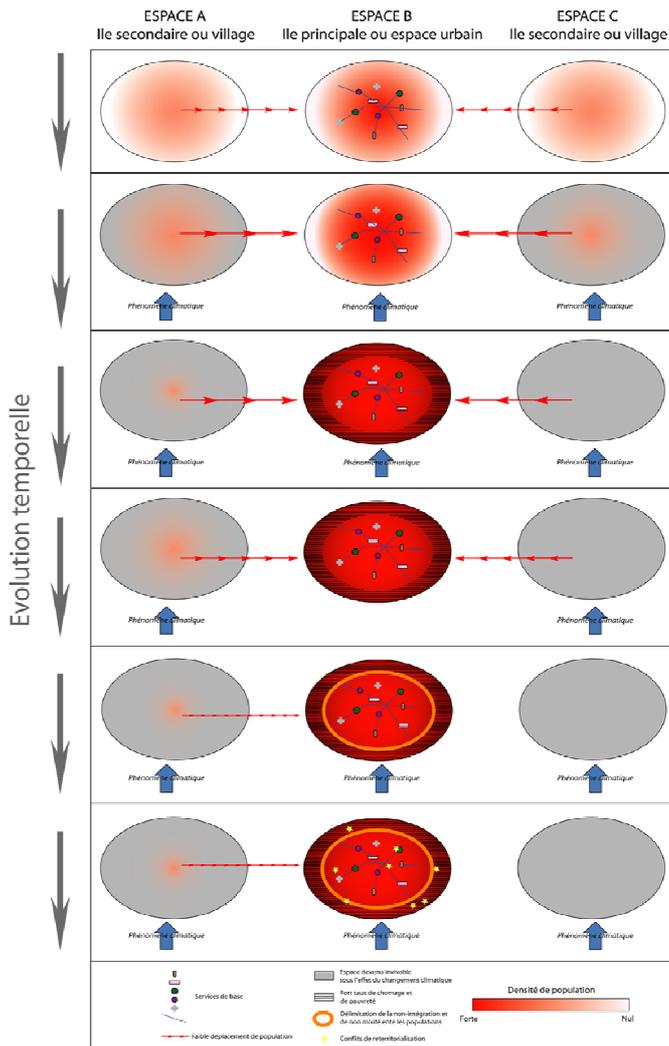
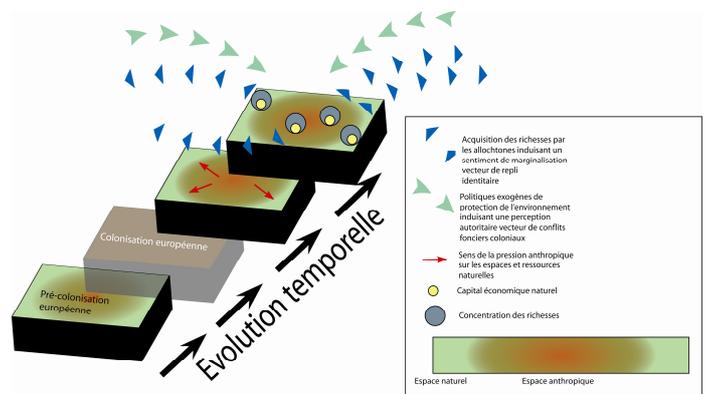


Schéma 5 : Prospective d'évolution dans un contexte allant de l'insécurité alimentaire à l'insécurité urbaine

centrer uniquement sur l'espace mis en réserve, restreignant ainsi l'accès des populations, mais portant plus globalement sur l'ensemble du territoire insulaire, dont les populations craignent à terme d'être dépossédées au profit de populations extérieures venant s'y installer et ayant un capital bien supérieur leur permettant d'accéder au foncier. Cette réflexion peut bien entendu être élargie à toutes politiques de mise en place de territoires protégés à visée initiale de protection de l'environnement, loin des préoccupations et de l'intégration des populations locales qui pourtant serait le gage de réussite de l'implantation de ces sites, conciliant ainsi les différents intérêts.

De plus, il ne faut pas oublier que cette idée de création d'aires protégées est le résultat de notre propre rapport à la nature. Ayant dégradé notre environnement naturel nous voyons l'homme comme un prédateur de la nature. Dès lors, pour la préserver il devient nécessaire de la protéger de la présence humaine en l'enfermant dans des sites où l'accès de l'homme y est restreint et réglementé. Cependant, les PICT ont un autre rapport à la nature et leur impact dessus est notamment moindre du fait de leur plus faible concentration sur un même espace et de leurs techniques



utilisées moins destructrices. Mais certaines populations, loin de notre vision occidentale de sociétés vivant en parfaite harmonie avec la nature dans un souci de profond respect, ont tout simplement un rapport purement utilitariste se sachant dépendantes d'un écosystème fragile. Nous mêmes sociétés occidentales dépendons de cet écosystème mais le développement de l'industrie nous a éloignés de cette nature jusqu'à nous faire croire, à tort, que nous sommes au dessus.

Schéma 6 : Prospective des évolutions de pression anthropique sur les ressources naturelles liées au changement climatique

Les enjeux diplomatiques des « réfugiés » de l'environnement

L'implication des pays du Nord dans les effets anthropiques du réchauffement climatique est aussi un facteur de tension et de conflit latent. Le fossé entre pays pollueurs à grande échelle et « victimes au Sud » est un argument de plus en plus prégnant dans les débats de politique internationale, issu d'un renforcement du ressentiment d'injustice, à l'image du conflit diplomatique qui oppose les petits Etats insulaires dont celui de Tuvalu avec des pays développés tels l'Australie et les Etats-Unis ayant des politiques de développement ultra-polluantes. Les prises de position des tuvaluans se jouent dans un contexte assez novateur quant au droit international : l'existence de l'Etat suite à la perte de son territoire, un Etat dé-territorialisé.

Cette question pose au niveau de la diplomatie les interrogations de l'accueil des Tuvaluans, mais aussi de la qualité et de la pérennité de cette accueil. Quel sera l'avenir des tuvaluans sur un autre territoire ? Comment sera perçu son accueil ? Pourquoi un Etat les accueilleraient (car au delà des discours des droits de l'Homme, bien travaillé par les Etats, la réalité est tout autre, le bon

fonctionnement de sa société est la priorité, avant celle des autres) ? Le risque est donc grand d'avoir une crise sur un plus ou moins long terme, si l'Etat d'accueil et l'Etat accueilli ne se fait pas correctement.

Il est donc indéniable que l'avenir sur Tuvalu, mais également sur tous les micro-territoires habités du Pacifique sera compromis ? ces derniers devraient donc être considérés comme autant d'exemples d'envergure non pas régionale, mais mondiale, quant à la suite de la gestion des relations internationales. De ce fait, la question des futurs « réfugiés de l'environnement » doit se faire dans une vision plus large des migrations et de l'intégration.

Ainsi, les propos de G. DAVID dans un tel contexte doit-être pris en compte : « *fruit du sol et du sang le territoire lie tout homme à ses ancêtres et, de ce fait, constitue une composante essentiellement de l'unité sociale et culturelle de la communauté insulaire* », sous peine d'engendrer une rupture de « l'unité » sociale qui se fonde justement dans un rapport identitaire avec le territoire de leurs ancêtres.

Même si « *le monde océanien fait traditionnellement référence au principe du consensus dans toute prise de décision à valeur collective* », les risques cités auparavant peuvent avoir une influence néfaste. Ainsi, il est primordial de mettre en place un système de prévention et de gestion des risques possible à venir.

IV/ Vers des organes de médiation et de prévention orientés autour d'une économie solidaire et d'une lecture culturelle approfondit

Les organisations onusiennes ont élaboré des propositions de mise en place de structures permettant la prévention et l'accompagnement des effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, elles ont proposé la mise en place de réflexions sur la création de structures aptes à soutenir les corps de l'économie, tels la pêche et le tourisme, mais aussi les pays victimes par le biais d'une économie solidaire internationale soutenue par le public et/ou le privé, dont un mécanisme régional de prévention des conflits.

Cela répondrait aux besoins de reconstruire des bâtiments et des infrastructures dégradés par les changements climatiques. Celles-ci sont lourdes de conséquences pour des régions comme le Pacifique insulaire qui a un PIB trop faible pour faire face économiquement, techniquement et institutionnellement à la mise en place d'infrastructures d'adaptation ou bien faire face aux dégâts. Il est à rappeler que ces impacts sont plus lourds à porter pour un pays insulaire du Pacifique (et des autres régions avec un PIB faible) que pour un Pays développé. En effet, les pertes pour un pays pauvre représentent une part plus importante économiquement, vis-à-vis de son PIB qu'un pays développé. Par conséquent, la question de la mise en place d'une somme monétaire de solidarité internationale (couteuse certes puisqu'il s'agit d'ajouter un prélèvement de plus au niveau des acteurs étatiques ou privés) peut-être jugée nécessaire. Le GIEC dans son dernier rapport, en 2007, estime qu'il serait moins coûteux, en comparaison des dégâts prévisibles, de mettre en place ce type d'économie. Cette économie de solidarité écologique serait un outil de la plus grande garantie de paix, mais aussi d'atténuation des effets du changement climatique.

A cela s'ajoute un impératif. Il est aussi indispensable d'élaborer une réflexion sur la notion de développement durable et de la dimension du territoire des actions. En effet, outre la question du triptyque « économie, social et environnement », la mise en place de politiques de développement durable dans une région tel le Pacifique insulaire, doit s'accompagner d'une réelle mise en place de l'appropriation par les populations de projets. Celle-ci doit intégrer la part importante de la mémoire et de l'équilibre encore précaire entre la recherche de modernité et la préservation du rôle de la coutume. De cette coutume, la vision différente du lien en-

tre l'Homme et la terre est à remettre au centre des politiques d'adaptation : « [l'Homme] 'appartient' à un territoire plus qu' [il] ne le 'possède' ». L'importance du nombre de nationalistes et d'indépendantistes dans les rangs des PICT en Océanie, reposant sur l'hégémonie de la coutume, démontre bien son importance. Il est donc crucial de prendre en compte dans toutes les études les usages, les règles et les représentations, puis de les recontextualiser dans les territorialités et les temporalités, afin de prévoir les évolutions à venir de thématiques ou tendances génératrices de conflits à venir. Comme il a été dit auparavant, le territoire de la règle peut être source de crainte et de discordance avec le territoire de l'usage et de la représentation.

La constitution du territoire par les PICT du Pacifique insulaire par un système de réseaux entraîne donc la nécessité d'élaborer des politiques de développement qui va au-delà du simple territoire de l'action. Ces politiques doivent prendre en compte les territoires voisins, mais aussi les territoires en relation, qu'elles soient géographiquement éloignées ou non.

A l'analyse classique des acteurs, des usages et surtout de la gestion la plus rationnelle des ressources, il s'agit d'ajouter des ratios invisibles primordiaux dans la réussite de la gestion de conflits et leur prévention, dans une région fortement inscrite dans un regain identitaire, les géosymboles et les coutumes. Mais il est important de s'intéresser, également, aux craintes des populations (l'exemple de l'AMP et la peur des insulaires d'être dépossédés de leurs territoire est parlant). Cela demande aux administrateurs et aux ingénieurs de sortir de leurs schémas de pensée, afin d'intégrer d'autres logiques qui paraissent certes moins rationnelles et moins axées sur le développement économique.

Cela permettrait la mise en place concrète et efficace de solutions, puisqu'il ne peut y avoir de projet efficace sans l'implication et l'accord représentatif des populations (même si celle-ci est divisée). Sans le partenariat des populations locales et leur totale implication, le projet ne peut que se situer au niveau d'un « projet de l'échec ». Le lien à la terre et leurs perceptions du monde doivent être le vecteur du développement de leurs attentes en matière de gestion des impacts du changement climatique. La reconnaissance, par le droit international, du lien entre les populations autochtones et leurs terres est un facteur à prendre en compte préalablement. La construction de digues, de systèmes d'évacuation des eaux ne peut donc se faire seulement suite à une simple étude géophysique des lieux et une planification technique et économique, mais aussi par l'intégralité des outils des sciences humaines.

Cela ne dispense pas l'apport d'une réponse au niveau mondial sur les implications juridiques et en matière de droits de l'homme des déplacements de populations causés par les changements climatiques et sur les politiques d'entraide pour l'adaptation des pays les plus vulnérables géographiquement, économiquement et/ou institutionnellement. La question en suspend des « réfugiés de l'environnement », ou « déplacés de l'environnement », ou « éco-refugiés »... est l'une des composantes les plus sensibles actuellement, mais celle-ci ne suffira pas à éviter les conflits. Cette implication juridique se devra d'être, en plus, basée sur le droit international classique, en accord avec le droit international des peuples autochtones. Toute action ne peut se réaliser avec pour seul appuis le droit interne en vigueur.

Conclusion :

En comparaison avec l'état d'esprit de la France après la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire pacifiste et utopiste, nous concluons en regardant les divers exemples qui nous poussent vers une réflexion plus large que la vision occidentale. Les projets en lien avec un ou des territoires, qu'il soit dans le Pacifique insulaire ou bien dans une autre région du monde, se doivent avant tout de prendre en compte les différentes territorialités du moment, mais

également passées, et comprendre vers quel avenir tendent les populations. En effet, comme la démontré J. BONNEMAISON, la culture est comme la vie, elle naît, elle s'adapte aux éléments et aléas de la vie, elle meurt, mais toutefois « *les mentalités et les cultures sont souvent résilientes ; elles ne cessent de rebondir à travers les époques. Elles ne se transforment que lentement. Elles résistent, faiblissent parfois* ». A cela s'ajoute une réflexion sur les priorités des populations. La différence sur l'exploitation ou non d'un espace avec des potentialités économiques (à nos yeux), demande à redéfinir la réalité objective du concept de développement que nos sociétés libérales ont. Et si la vision, peut-être, trop axée sur l'économie n'était pas la voie à suivre dans un monde en pleine mutation ? Et si une vision plus commune entre les sociétés n'étaient pas plus en phase avec les réalités vécues ? Ne pourrions nous pas développer un indicateur plus axé sur le bien-être, certes moins scientifique et mathématique, mais plus vivant ? Comme l'écrit encore une fois, J. BONNEMAISON, la vision du monde est le fruit des représentations, de la mémoire, des géosymboles et des mythes fondateurs. Ses éléments ne peuvent être intégrés dans le développement économique comme moteur de territorialité, alors qu'une politique de développement du bien-être, le pourrait.

Bibliographie :

- P. AMBROSI, S. HALLEGATE, Changement climatique et enjeux de sécurité, Centre International sur l'Environnement et le Développement (CIRED), n°03-2006, 24 pages.
- J. BONNEMAISON établi par M. LASSEUR et C. THIBAUT, *La géographie culturelle*, Paris, CTHS, format 38, 2004, 152 pages.
- J. BONNEMAISON, *LE TERRITOIRE ENCHANTE : Croyances et territorialités en Mélanésie*, ORSTOM, Géographie et cultures n03, automne 1992, page 71 à 87.
- J. BOUQUET-ELKAÏM, Etude de cas: le projet minier Goro nickel et l'accord du 27 septembre 2008, Nouvelle-Calédonie, *Pour le Comité Rbeebu Nuu*, séminaire international sur les compagnies extractives, les peuples autochtones et les droits de l'homme: établir un cadre pour la consultation, le partage des bénéfices et la résolution des conflits, Moscou, 3 et 4 décembre 2008
- G. DAVID, chapitre « Du village à la construction de l'Etat : l'agrandissement de la territorialité dans le Pacifique insulaire », *La nation et le Territoire, le territoire, lien ou frontière ? Tome 2*, sous la direction de J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY et L. QUINTY-BOURGEOIS, Paris-Montréal, l'Harmattan, Géographie et Cultures, 1999, 266 pages.
- G. DAVID, « Existe-t-il une spécificité insulaire face au changement climatique ? », *Vertigo- la revue électronique en science de l'environnement*, Volume 10 Numéro 3, décembre 2010
- G. DAVID et P. PILLON, Le Pacifique insulaire, périphérisations et recompositions spatiales, colloque « Vivre dans une île, géopolitique des insularités en Europe et dans le monde », organisé par la Commission Française de géographie politique de Minorque, sous le haut Patronage du Conseil insulaire de Minorque et avec le cours de l'Institut d'Etudes minorquaise, du 19 au 22 septembre 1995.
- G. DAVID, A. THOMASSIN (contribution), *Actes du premier colloque national sur les aires marines protégées: quelle stratégie pour quels objectifs?*, Boulogne-sur-Mer, 20,21 et 22 novembre 2007.
- PM. DECOUDRAS, *Shark feeding lagunaire à Moorea (Polynésie française) : Conflits d'utilisation et négociations du partage de l'espace lagunaire*, dans l'ouvrage *Les Aires protégées insulaires littorales et tropicales*,

- PM DECOUDRAS et JM LEBRIGRE (Dir.), collection Iles et Archipel n° 32, CRET, Bordeaux 3, 2004, pages 87-98.
- F. DEROCHE, *Les Peuples autochtones et leur relation originale à la terre, un questionnement pour l'ordre mondiale*, Paris, Centre de recherche et d'Etude en Droit et Science Politique, l'Harmattan, 2008, 378 pages.
- P. DESCOLA, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005 - 623 pages.
- G. DI MEO, Géographie sociale et territoire, Paris, Nathan, comm. Fac Géographie, 1998, 250 pages.
- V. DURUELLE, *Les voyageurs de l'indépendance*, In: *Journal de la Société des océanistes*. 92-93, 1991-1-2. pp. 157-161.
- J.P. RAZON (Resp.), *Nature sauvage, nature sauvée ? Ecologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, Condé-sur-Noireau, 1999, 234 pages.
- R. MCLEMAN et B. SMIT, *commentaire N°86 : Changement climatique, migration et sécurité*, Service canadien du renseignement de sécurité (Canadian Security Intelligence Service), 2004.
- E. MORIN, *Pour une politique de civilisation*, Arlés, Paris, 2008, 79 pages.
- F. TAGLIONI, *Les revendications séparatistes et autonomistes au sein des Etats et territoires mono- et multi-insulaires : essai de typologie*, Cahiers de Géographie du Québec, volume 49, n°136, avril 2005.
- A.C. TREMON, *Logiques « autonomiste » et « indépendantiste » en Polynésie française*, Cultures et Conflits [En ligne], Articles inédits, mis en ligne le 25 mars 2005. URL : <http://conflits.revues.org/index1709.html>
- Centre d'actualités de l'ONU : Article du 06 août 2009, « *Iles du Pacifique : un mécanisme nécessaire pour prévenir les conflits liés au climat* ».
- Article du 30 novembre 2009, « *La sécurité alimentaire dans le Pacifique menacée par le changement climatique –FAO* ».
- Article du 4 juin 2009, « *L'assemblée générale adopte une résolution liant changements climatiques et sécurité* ».
- FAO Media Centre : article du 07 février 2011, « *Pacifique : Le changement climatique menace la sécurité alimentaire* ».
- Gil-conflit, *Géopolitique et changement climatiques* : <http://www.leconflit.com/article--geopolitique-et-changements-climatiques-39964369.html>

Équiper les grands ensembles : les associations face aux aménageurs

Sébastien Jolis

Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

Introduction :

Cette communication porte sur les modalités de la contestation, par les habitants, des politiques d'équipement des grands ensembles, dans la période de promotion des grands ensembles par les pouvoirs publics, du Plan Courant de 1953 à la circulaire d'arrêt des constructions nouvelles d'Olivier Guichard en 1973.

Je fais le choix ici de me centrer sur une organisation, la Confédération nationale des locataires. Organisation ancienne, elle puise ses racines dans l'anarcho-syndicalisme et le socialisme révolutionnaire du début du XX^{ème} siècle. Son réseau local en Amicales et son implantation sur la quasi totalité du territoire (200 000 adhérents environ) permet d'approcher les modalités des conflits sur le territoire.

Le choix d'un espace relativement vaste, associé à une étude de moyenne durée, comporte quelques défis méthodologiques. Le premier est celui des territoires du conflit. Confronté à l'impossibilité de saisir l'ensemble des conflits sur tous les espaces de grands ensembles sur 20 ans, il s'agit alors de mettre en valeur l'imbrication des formes de conflictualité à l'échelle nationale et locale et la pluralité des acteurs du conflit (État, association, bailleurs, aménageurs, pouvoirs publics locaux, etc.). Si les espaces locaux nous apprennent beaucoup sur la manière dont se sont structurés les conflits et leurs formes successives, la prise en compte de la contestation des politiques d'équipement à l'échelle nationale nous permet de faire ressortir les vecteurs d'adaptation et de médiation. Le second est celui des temporalités du conflit. Tout au long de la période d'étude s'imbriquent, de manière schématique, trois temporalités distinctes : celle du temps court de la mobilisation, ou du conflit social sur un territoire ; celle du temps des politiques publiques, et en particulier les grands plans de modernisation et d'équipement ; enfin celle du temps long de l'évolution urbaine. Cette évolution sur le temps long a trait aux morphologies urbaines et à la persistance d'une culture du conflit. Sans épuiser le sujet, il s'agit de poser des jalons quant à l'évolution des modalités de conflit, en prenant en compte ces trois temporalités indissociables.

Deux hypothèses peuvent être émises au sujet des conflits et du territoire, qui me servent de fil directeur. D'une part, on assiste sur la période à une modification de l'échelle du conflit urbain. Si au début de la période d'étude, les conflits sont peu nombreux, très locaux et relativement secondaires, ils tendent à devenir, au cours des années 1960, un enjeu national pour le tissu associatif. Cette évolution est aussi la résultante du changement des politiques publiques et du regard critique de la presse au début des années 1960. Le discours de ces acteurs, en mettant davantage l'accent sur les besoins en équipement et le déficit d'urbanité de ces espaces, incite les acteurs du mouvement associatif à esquisser des réponses nouvelles en situation de crise. D'autre part, on constate une modification des pratiques de conflit, qui s'éloigne progressivement de la lutte sociale traditionnelle pour adopter une

position de conciliation, proche d'un accompagnement social des populations de ces espaces de grands ensembles. Nous pourrions alors évoquer une dimension identitaire du conflit, permettant la formation et le renforcement d'un groupe social (les habitants d'un grand ensemble) sur un territoire spécifique, ouvrant la voie à une appropriation de l'espace par un collectif d'habitants.

Les équipements des premiers grands ensembles : de la marginalité du conflit dans les années 1950...

L'affirmation d'une politique de construction de grands ensembles à partir de 1953 (Plan Courant) a posé dès l'origine la question des équipements. Mais en dépit des préconisations concernant la vie sociale des grands ensembles, les pouvoirs publics se focalisent sur les remèdes à apporter à la crise du logement, largement médiatisée depuis l'appel de l'abbé Pierre de 1954, au détriment des équipements. Les revendications de la CNL à l'échelon national accusent le même retard.

Si l'association fait naître en son sein des instances susceptibles de traiter cette question dès 1955, elle tend à sacrifier délibérément les équipements au profit de la question des loyers, en ne déléguant aucune consigne quant aux mobilisations des locataires au sujet des équipements. Le journal de l'association, *Le Réveil des locataires*, donne rarement écho à cette question, se cantonnant au récit de quelques conflits locaux.

Les rares mentions de ces conflits font apparaître un schéma très classique de mobilisation, au moyen de tracts ou de pétitions et l'organisation de réunions publiques. Dans certains cas, la CNL n'hésite pas à menacer d'une grève des loyers, ultime recours bien que rarement mis en œuvre. Il est la marque d'une posture traditionnelle de l'organisation, utilisant les moyens qui font la force du mouvement ouvrier, intégrés à l'espace du logement.

En dépit de carences manifestes, la question des équipements sur le territoire est alors un motif très secondaire de mécontentement. Elle est perçue comme un moyen d'attirer de nouveaux locataires dans l'association, à l'échelle locale. Le mouvement associatif n'occupe pas, au cours de cette décennie, un rôle précurseur dans l'analyse des carences urbaines. Les prises de position de la CNL sont encore dépendantes de la conjoncture politique nationale, de l'état du débat public largement focalisé sur la résolution de la crise du logement.

...à sa centralité dans la première moitié des années 1960

En remettant au centre des débats la question des équipements, sous l'impulsion du ministre Pierre Sudreau, le début des années 1960 marque un tournant dans l'histoire des grands ensembles. Sans pour autant conduire à l'arrêt de la construction, le diagnostic des experts et des journalistes se transforme, ouvrant la voie à la critique des grands ensembles. Ce contexte politique et médiatique conduit la Confédération nationale des locataires à modifier ses pratiques et ses revendications, en plaçant au cœur de ses interventions les équipements des grands ensembles.

Ces années 1960-65 sont marquées par une triple évolution : un renforcement des conflits, une extension des objets du conflit et enfin l'amorce d'un changement des modalités du conflit, qui se concrétise pleinement dans la seconde moitié de la décennie.

La prise en compte des questions d'équipement dans les grands ensembles prend une dimension nationale, dans un registre plus conquérant. Si les bailleurs et les pouvoirs locaux étaient directement mis en cause dans la décennie précédente, la cible des critiques est désormais l'État, coupable par sa politique de financement des carences constatées à l'échelle locale.

Le Congrès de 1964 est l'occasion de rappeler le rôle décisif que la CNL entend jouer dans l'élaboration d'un contre-projet à celui du gouvernement. Construit à partir de 1960, il insiste moins sur la lutte locale que sur le besoin d'une bataille nationale coordonnée sur l'enjeu financier de l'équipement des grands ensembles. À l'inverse de la période précédente, les Amicales locales et les fédérations départementales ont la charge de lancer des campagnes conjointes pour la création d'une série d'équipements indispensables. Ces conflits locaux puisent leur cohérence dans un programme national qui insiste sur la réforme du financement des logements, dont la mesure principale serait l'allongement de la durée des prêts consentis aux offices. Le début des années 1960 est aussi une période de renforcement des conflits dans une perspective idéologique qui met en valeur l'affrontement gauche – droite, la CNL apportant ouvertement son soutien à des municipalités communistes, mais aussi socialistes pour mieux dénoncer les carences de l'État en ce domaine.

En dépit de discours offensifs, ce début des années 1960 est aussi marqué par une évolution sensible des pratiques à l'échelle locale. Une séance du Congrès de 1962 est ainsi consacrée aux « activités annexes des Amicales ». Le rapport insiste sur la possibilité donnée aux Amicales de devenir les « forces vives de la cité », en consacrant leur énergie à s'occuper de la situation des enfants, des crèches, des terrains de jeu, etc. Ces activités ne sont plus conçues uniquement comme des sujets de conflit, mais comme une opportunité de faire vivre des structures locales et de renforcer les Amicales. Sans renier ce qui fait la force du syndicalisme des locataires, la défense locative, il insiste sur les expériences de gestion des équipements.

Si ces changements restent encore à la marge de l'association, ils posent les jalons de l'évolution future de la CNL. Ils résultent tout à la fois de facteurs exogènes et endogènes : la fin de l'élection de représentants des locataires aux Conseils d'administration des Offices (décembre 1963) et l'instauration des mètres carrés sociaux (1965) incitent la CNL à modifier ses modes de mobilisation. On peut y voir aussi la résultante d'une stagnation des effectifs et des difficultés à conserver, sur le long terme, les adhérents dans les Amicales.

De la lutte sociale à l'accompagnement social : transformation ou effacement du conflit dans les grands ensembles du milieu des années 1960 à 1973 ?

Le changement amorcé dans la période précédente trouve dans la seconde moitié des années 1960 sa pleine expansion. Au cours de cette période, l'association abandonne la hiérarchisation des modes d'intervention (le conflit comme action de premier plan, au détriment d'activités annexes des Amicales), pour se tourner vers une pratique plus consultative, tournée vers l'accompagnement social des quartiers de grands ensembles.

À travers une grande enquête de la Confédération, retranscrite par le journal de l'association au printemps 1965, la CNL présente ses pistes réflexion pour améliorer la vie quotidienne dans les grands ensembles. Il s'agit désormais de ne plus considérer les pouvoirs publics uniquement comme des ennemis irréductibles des locataires des grands ensembles, mais comme des points d'appui possible pour l'extension des équipements. Cette enquête trouve son prolongement dans les pratiques militantes locales, que le Congrès de 1966 invite à modifier. En abandonnant la posture d'opposant, la CNL souhaite devenir un centre d'impulsion pour la création et l'animation des équipements de grands ensembles, en contrepartie d'une reconnaissance accrue des locataires dans la gestion des évolutions urbaines.

« Impératif majeur et urgent », selon les mots d'Edmond Birghofer lors de la journée nationale d'étude sur les équipements sociaux et culturels (25/11/1968), les équipements occupent à la fin des années 1960 une place centrale dans les initiatives de la CNL. À l'inverse de la période précédente, elle ne fixe plus une règle de conduite unanime, mais une démarche générale des Amicales quant aux actions à mener. Le fil directeur est la promotion collective d'activités diverses, en partenariat avec le tissu associatif local, qui conférerait aux Amicales un rôle central au sein des équipements sociaux et culturels des grands ensembles.

Trois événements symbolisent cette transition d'un modèle de syndicalisme des locataires à celui d'une association tournée vers l'accompagnement social, intégrée dans la réflexion et les négociations au plan local et national.

Le changement de nom du journal est le premier signe de cette transition. En abandonnant, à l'automne 1969, le titre historique *Le Réveil des locataires*, héritage des luttes anarcho-syndicales du début du siècle, la CNL entend exprimer l'extension des missions de l'association. *Logement et Famille* se positionne dans le champ associatif comme un « mensuel d'information », et non l'organe officiel de la CNL, estompant sa spécificité d'organisation de masse du monde ouvrier.

La production de nombreux documents sur les propositions en matière d'équipements des grands ensembles entre 1969 et 1973 est également un symbole de la modification des pratiques militantes. À grand trait, et sans que cette rupture soit définitive, on peut parler pour cette période d'un passage de la lutte sociale, appuyée par des tracts revendicatifs et des pétitions accusatrices, au temps de la bataille institutionnelle, symbolisée par la Charte de 1969. Il s'agit désormais de rompre l'isolement et de réunir l'ensemble des acteurs concernés par la question des équipements afin de promouvoir de nouvelles formes urbaines.

Le Congrès de 1973 est l'aboutissement de plusieurs années de transformations. La Confédération nationale des locataires cède la place à la Confédération nationale du logement, élargissant son

action à l'ensemble de la problématique du logement. Dans un contexte de remise en cause des grands ensembles par la circulaire Guichard (21/03/1973) et d'affirmation de l'impératif participatif, la CNL s'oriente vers la défense d'un droit au logement, dans lequel s'intègrent les notions de droit aux loisirs, à la culture et aux transports.

Conclusion

L'étude des conflits dans les zones de grands ensembles, du point de vue des habitants, reste largement à construire. Cette communication tente de montrer l'évolution, sur deux décennies, des formes d'actions et des revendications des habitants, mais laisse encore dans l'ombre la mise en œuvre concrète des conflits à l'échelle de l'immeuble et du grand ensemble. Bien que la CNL constitue la première force associative dans la France des Trente Glorieuses, elle ne peut faire oublier l'hétérogénéité des situations locales et l'abondance d'associations d'obédiences diverses dans les quartiers. La confrontation de l'héritage d'une culture militante française où le rapport de force est prééminent, à la naissance des modèles participatifs, est un terrain qui appelle encore de nombreuses recherches pour en dégager l'ampleur et la complexité.

Bibliographie :

Ouvrages :

DUFAUX F., FOURCAUT A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, Paris, 2004, 251 p.

DUFAUX F., FOURCAUT Annie et SKOUTELSKY Rémy, *Faire l'histoire des grands ensembles*.

Bibliographie 1950 – 1980, Éditions ENS, Paris, 2003, 207 p.

TELLIER T., *Le temps des HLM, 1945 – 1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Autrement,

Paris, 2007, 219 p.

Articles :

MENGIN C., « La solution des grands ensembles », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°64,

octobre-décembre 1999, p. 105-111.

NAKAYAMA Y., « La construction de logements et les investissements d'équipement annexes, des

années 1930 au milieu des années 1960 », *Histoire Urbaine* n° 23, décembre 2008, p. 55 – 68.

« Logiques paysannes et accès à la terre : une analyse des relations agriculture-élevage dans un terroir villageois du delta intérieur du fleuve Niger (Mali) »

Kadidia Nianti BOUARÉ

Laboratoire RURALITÉS

Université de Poitiers

Introduction :

Le texte que je présente s'inspire de mes travaux de recherche en thèse et prend appui sur les pratiques paysannes et le mode de conduite des troupeaux pour questionner les relations entre agriculture et élevage dans le terroir villageois de Dientakaye, une zone soumise à l'inondation saisonnière. Sur un même espace où s'imbriquent deux activités, les relations entre les agriculteurs et les éleveurs peuvent être conflictuelles quant à l'utilisation et au partage des terres. Les interdépendances qui existent entre les deux systèmes d'activité (agriculture et élevage) dans l'espace et le calendrier des usages du milieu sont liées aux conditions climatiques et aux saisons : la présence de l'eau. « *En cas de rupture des rythmes et des régularités connues, les différents secteurs d'activité voient leurs calendriers se chevaucher ; les rendements baissent ; des conflits apparaissent. C'est dans le rapport entre riziculture et élevage que les dysfonctionnements sont les plus visibles (...). Manque de terres labourables, manque de pâturages* » (Poncet, 1999 : 100). Espace-ressource cultivé, pâturé et disputé, le delta intérieur est un espace multifonctionnel qui pose la question de partage d'un même espace par différents acteurs (agriculteurs, éleveurs, services publics de l'Etat, les ONG).

Dans une perspective de compréhension des rapports agriculteurs-éleveurs et de résolution des conflits d'usage autour du foncier, nous cherchons à mettre en évidence l'exploitation des espaces-ressources, en identifiant les logiques individuelles et communautaires dans le système agricole et pastoral, compte tenu de la situation locale observée et des facteurs exogènes qui interviennent dans le terroir villageois de Dientakaye (cf. figure 1).

Le système agricole et le système pastoral : concepts et principes

La compréhension des relations agriculture-élevage pose la question particulière suivante : comment les acteurs s'organisent-ils pour gérer le même espace support de deux activités ?

Le riz, aliment de base à Dientakaye occupe une place centrale. Les agriculteurs le cultivent suivant différentes pratiques, qu'ils soient agriculteurs dans les champs de brousse, agriculteurs dans les Petits Périmètres Irrigués Villageois (PPIV) ou agro-éleveurs (les agro-éleveurs sont des agriculteurs possédant des bœufs de labours qu'ils confient aux éleveurs durant la crue saisonnière). « *La cohérence des systèmes de production [agricole] est accessible à partir d'une analyse fine du fonctionnement interne des systèmes : identification des pratiques et des séquences techniques* » (Brossier, 1987 : 386). Chantal Blanc-Pamard et Pierre Milleville définissent les pratiques agricoles « *comme l'ensemble des actions agricoles mises en œuvre dans l'utilisation du milieu (...). Elles constituent une porte d'entrée privilégiée de l'analyse du système agraire* » (Blanc-Pamard et Milleville, 1985 : 103). Dans cette définition, les pratiques agricoles mettent les hommes en interactions avec le milieu physique qu'ils exploitent. Hervé Rakoto Ramiarantsoa souligne dans ce sens qu'« *il n'y a pas de pratique agricole isolée. Les pratiques ont toujours une interdépendance entre elles, et*

par rapport au milieu où elles sont mobilisées » (Rakoto Ramiarantsoa, 2010 : 37).

Mais au-delà de la manière de faire des agriculteurs, l'analyse des pratiques pose également la question de la conduite des animaux par les éleveurs transhumants et des relations sur le même espace villageois des pratiques agricoles avec l'élevage.

Le système d'élevage est une notion vaste et a déjà fait l'objet de nombreuses définitions. Nous pouvons retenir la définition d'Etienne Landais pour qui le concept de « *système d'élevage est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux domestiques (...) ou pour répondre à d'autres objectifs* » (Landais, 1987 : 11). Le système d'élevage peut se décliner à l'échelle d'une région, d'un territoire, d'une exploitation et même de la race animale.

Le système d'élevage est caractérisé par une société, des activités d'élevage et des milieux naturels en interaction (Landais, 1987). Philippe Lhoste (1984) en définit trois pôles : l'homme, l'animal et les ressources. Les résidus des champs récoltés servent de ressources végétales pour les bovins : les pratiques agricoles et pastorales ont en commun l'espace-ressource engendré par l'eau et sont liées à des perceptions de la population et à une utilisation de la différenciation de l'espace.

L'espace-ressource, qui occupe différents statuts dans l'agriculture, l'élevage et dans leurs relations, constitue le support de notre analyse. Notre analyse sera donc conduite en considérant simultanément ou diachroniquement les pratiques agricoles et pastorales à Dientakaye pour saisir les différents flux entre les deux systèmes de productions (et à l'intérieur d'une même activité) ainsi que les dysfonctionnements qu'induit le partage d'un même espace.

Les systèmes de culture et d'intégration de l'élevage

Décrits par Jean Gallais (1984), Claude Fay (1994) et repris par Yveline Poncet (1999), les calendriers culturels sont déterminés par la tradition et la disponibilité en eau.

Les études de cas suivantes portent sur les parcelles de riz en champs de brousse et celles situées au sein d'un Petit Périmètre Irrigué Villageois (PPIV) bénéficiant d'une gestion collective de l'irrigation.

Les travaux agricoles dans les champs de brousse (hors irrigation)

Dans les champs de brousse, la vie sociale prime sur l'intérêt individuel et les travaux sont organisés à l'échelle de toute la famille où chaque membre joue un rôle spécifique. Aux premières pluies de juin qui sont inutiles pour la régénération des pâturages dits de *bourgon*, l'année agricole commence pour le riziculteur (fin juin, début juillet). C'est le moment des premiers semis de riz qui se font à la volée, entre le 20 juin et le 2 juillet.

Qu'ils emploient la *daba* (houe) ou la charrue, les agriculteurs des champs de brousse sont en alerte pour semer au moment oppor-

tun : les premières pluies font commencer les semis. Avant les semis, la terre passe d'abord par plusieurs phases de préparation et de nettoyage des résidus de culture. Elles commencent au mois d'avril par un brûlis des tiges de riz à même le sol dans les champs, sans faire de tas. Ces brûlis, interdits par les autorités sont effectués la nuit pour lutter contre les mauvaises herbes et les rongeurs et pour faciliter le labour. Pratiques culturales pour augmenter les rendements de riz, les brûlis suppriment une partie des ressources fourragères disponibles pour les animaux. Les feux déclenchés peuvent décimer plus de trois champs de résidus de récolte en une seule nuit (environ 3 ha). Après les brûlis, le chef de famille aidé de ses garçons effectuent des labours grossiers sur les terres brûlées au mois de mai. Exceptionnellement, les agriculteurs qui possèdent des charrues et des bœufs de trait utilisent des attelages pour effectuer les labours et gagner du temps. Ce labour à la charrue se réalise par le chef de famille qui se place derrière la charrue tandis qu'un de ses garçons guide les bœufs de labour (photo 1).

Après les semis, les agriculteurs attendent la montée des eaux qui fait pousser le riz en même temps que les mauvaises herbes que les brûlis n'ont pas pu détruire. Ainsi, avec l'inondation des champs (août-septembre), commence le désherbage effectué dans l'eau par les femmes du ménage. A la fin du mois d'octobre, le riz arrive à maturité pour les variétés hâtives. A ce moment, débutent les récoltes qui peuvent s'étendre jusqu'au mois de décembre, période de récolte pour les variétés de riz tardives (comme le Gambiaka qui nécessite 6 mois). Quand survient la décrue, commence le battage du riz que les paysans s'empressent de terminer avant l'arrivée des animaux. Mais cette date de battage n'est pas figée dans le temps et elle dépend de la main d'œuvre disponible et de la décrue qui peut être tardive en année de forte crue. Le tableau ci-dessous résume le temps des travaux agricoles dans les champs de brousse.

Les espaces-ressources sont constitués par un espace, support physique et d'une ressource particulière qui s'y développe. Espace agricole, espace pastoral, etc. L'utilisation de l'espace est liée à la ressource qui s'y trouve. Dans le delta intérieur du Niger, Olivier et Catherine Barrière (1995 : 273) rappellent qu'il est difficile de dissocier une ressource de son support spatial. Le concept d'« espace-ressource » en découle. Il y a des espaces-ressources qui se chevauchent ou se superposent en fonction de la dynamique hydrologique. La combinaison d'une ressource et d'un lieu se présente le plus souvent de façon discontinue et impermanente dans le temps et dans l'espace (Barrière et Barrière, 1996).

Dans le terroir d'analyse, il n'existe pas d'éleveurs ayant l'agriculture comme activité secondaire. Le terme agro-éleveur s'applique uniquement aux agriculteurs possédant des bœufs de labour, l'élevage ovin et de volailles n'étant pas pris en compte.

Les champs de brousse sont des espaces agricoles hors irrigation et sont inclus dans cette catégorie les champs dits de case, distants des habitations de 1 à 2 km. Ce sont des champs qui se situent en auréoles autour du village. Mais que les champs soient proches ou distants du village, nous classons sous le terme champs de brousse les champs dont l'apport d'eau se fait uniquement par la crue saisonnière, sans pratique d'irrigation comme c'est le cas des PPIV.

La variété Gambiaka, comme son nom l'indique est originaire de la Gambie. Cette variété originale est différente de la variété Gambiaka d'origine malienne appelé encore *Surumi kogoni* 91-1 dont le cycle est de 140 jours soit moins de cinq mois.

Analyse géopolitique des rapports entre usagers de l'eau : le bassin de la Seudre

Maura Manca

Centre de recherches et d'analyse géopolitique

Université de Paris 8

Introduction

Le mot géopolitique associé à l'étude d'un bassin hydrographique peut paraître dissonant à un grand nombre de personnes. Cette discipline est en fait liée, dans l'imaginaire de la plupart des gens, aux conflits interétatiques. En quoi les problèmes de l'eau, en France, peuvent-ils être posés en termes géopolitiques puisque la pénurie ne menace nullement le pays ?

Selon Yves Lacoste, nous pouvons considérer comme géopolitique toute situation où un ou plusieurs acteurs politiques se disputent un territoire donné. Les populations qui habitent le territoire disputé, ou qui sont représentées par les acteurs qui se le disputent, doivent, pour qu'on puisse parler d'un véritable conflit géopolitique, être impliquées dans cette dispute à travers l'usage des instruments de communications de masse. Cette conception peut donc être appliquée à toutes les rivalités de pouvoirs s'exerçant sur un territoire, qu'il s'agisse de rivalités entre forces politiques rivales opposées, entre pouvoirs locaux – commune contre département, départements entre eux, ou département et région –, mais aussi rivalités entre forces économiques et sociales qui s'affrontent sur des usages différents du territoire. Donc la gestion de l'eau en France, à plus d'un titre, relève bien de la géopolitique.

Un des concepts fondamentaux dans une analyse géopolitique est le concept de représentation. Les acteurs chercheront à maîtriser les enjeux, à influencer un choix important pour le développement du territoire, à y faire prévaloir un certain usage. Pour faire cela, ils se serviront de représentations de la réalité qui peu-

vent être basées sur des raisons historiques, identitaires, économiques, etc.

A qui et à quoi doit servir un territoire ? Il n'y a pas de réponses validées par « l'intérêt commun », il n'y a que les représentations des acteurs.

A quoi doit servir l'eau qui coule dans les rivières ? A irriguer les cultures, diront certains ; mais la représentation qu'ils opposeront aux acteurs qui veulent faire prévaloir la préservation des milieux naturels, ne sera pas celle de leur intérêt économique, mais le fait qu'ils doivent arroser « pour nourrir le monde ».

« La Géopolitique se donne particulièrement comme méthode de confronter les représentations des protagonistes des conflits et des rivalités de pouvoirs. Il s'agit ainsi de montrer les points de discordance et les contradictions qui se télescopent. Il s'agit également de travailler sur les décalages entre la réalité et l'idée que les uns et les autres s'en font. Il s'agit enfin de tenter de comprendre à quoi et à qui servent ces représentations et quelles motivations pourraient finalement les sous-tendre ».

Le territoire

La Seudre est un fleuve côtier de 64 Km de long qui s'écoule parallèlement à la Gironde. Au milieu du fleuve, à Saujon, une écluse divise les eaux salées de l'aval des eaux douces de l'amont.

Dans les dernières années les débits de la Seudre ont enregistré un fort déficit par rapport aux Débit Objectif d'Étiage (DOE), qui assure une coexistence soutenable de tous les usages et le Débit de Crise (DCR), en dessous duquel sont mises en péril l'alimenta-

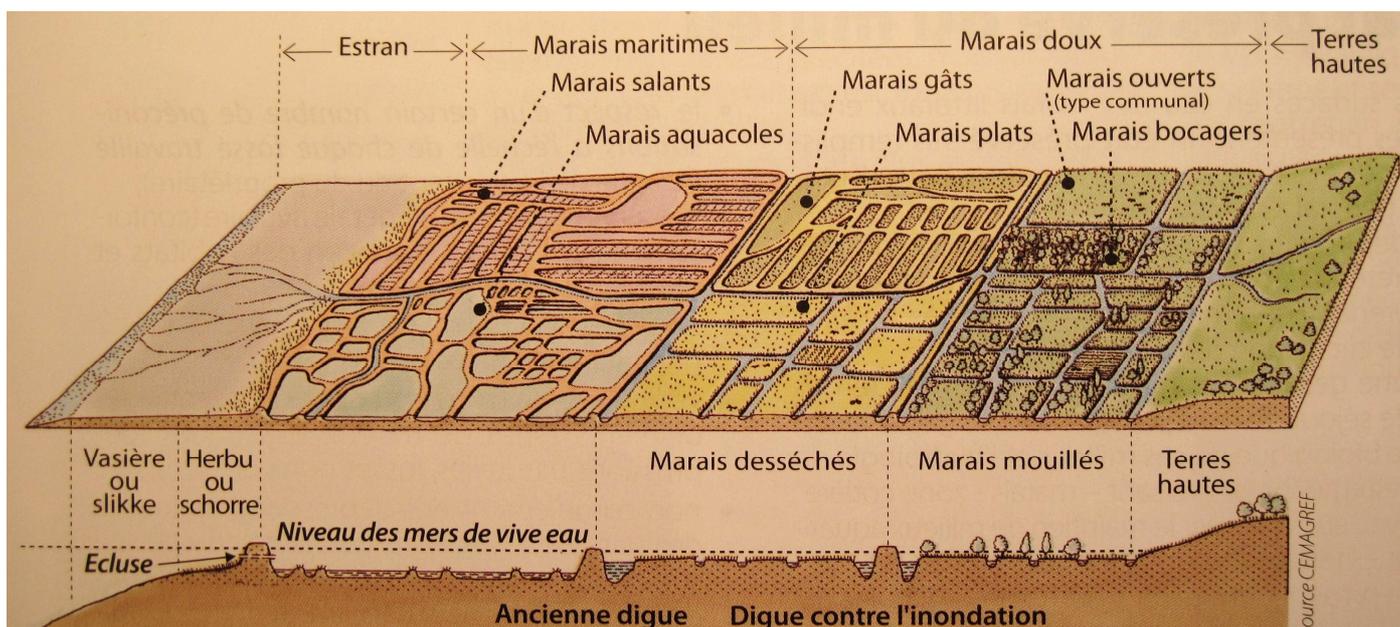


Figure 2 : Structuration d'un marais (source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

tion en eau potable et la biodiversité de la rivière.

Les activités économiques principales du bassin de la Seudre sont le tourisme sur les côtes en saison estivale, l'agriculture et l'ostréiculture. L'agriculture est l'activité économique dominante des bassins moyen et amont de la Seudre, avec, en 2000, environ 2800 actifs. Un peu plus de 62% de la superficie totale du bassin est cultivée. La céréaliculture est dominée par le maïs (42%), les blés (32%) et l'orge (24%). La Seudre est aussi une partie essentielle du Bassin ostréicole de Marennes-Oléron, premier bassin ostréicole français et européen. Dans la saison hivernale, sur laquelle se concentre la plupart de la demande d'huîtres, environ 4000 personnes sont recrutées par les 468 chefs d'exploitation, pour faire face au besoin de main d'œuvre.

L'enjeu quantitatif

L'élevage des coquillages a besoin des apports en eau douce, porteurs de sels nutritifs qui, sous certaines conditions de température et d'ensoleillement, permettent la multiplication des cellules phytoplanctoniques, base de l'alimentation et donc de la croissance des huîtres et des moules.

Un manque d'eau douce, en plus de provoquer des carences en nutriments de toutes sortes, accroît les risques de mortalité du naissain en raison également de l'absence de dessalure qu'il engendre. La salinité de l'eau représente en effet un autre aspect incontournable pour une croissance harmonieuse des huîtres : elle ne doit être ni trop basse, ni trop élevée. Les exigences varient selon la période et la phase de production : en été, lors de la collecte du naissain, elle devrait se situer idéalement entre 25 et 35%. Comme en cette saison les apports en eau douce sont assez limités puisque les fleuves ont des débits toujours plus faibles, elle risque d'atteindre des pourcentages plus élevés.

En hiver, nous avons presque le problème contraire. La production est mise en danger par les afflux brutaux d'eau douce que les agriculteurs et les Communes cherchent à rejeter le plus vite possible à la mer pour éviter tout risque d'inondation. Cela engendre une forte variation de la salinité des eaux qui peut avoir sur la production d'huîtres des conséquences plus ou moins importantes, allant d'une simple modification des qualités gustatives des coquillages à des risques notables de mortalité si l'arrivée d'eau est vraiment soudaine.

La saison hivernale

L'hiver est la saison la plus importante et chargée pour la commercialisation des huîtres, consommées principalement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les huîtres, après une vie de 4 ans dans les parcs en mer, sont mises deux ou trois semaines dans les claires pour la phase d'affinage, pour leur permettre de prendre ce goût sucré-salé spécifique, qui les caractérise.

Les claires sont des bassins creusés en bordure de fleuve, soumis au régime des marées. A côté des claires ostréicoles, en s'éloignant du fleuve et en allant en direction des terres hautes, nous trouvons des marais doux, c'est-à-dire des terres basses, isolées des eaux saumâtres, autrefois zones de pâturages, aujourd'hui souvent drainées et consacrées à la céréaliculture.

Pour éviter que les cultures soient submergées d'eau, l'eau est drainée et envoyée vers la mer, à travers des chenaux. Le problème est que, ces chenaux sont les mêmes qui amènent l'eau salée dans les claires. Donc, quand les apports d'eau douce sont abondants et subits, ils peuvent mettre en péril la vie des huîtres qui sont dans les claires, par le choc de salinité que nous avons évoqué tout à l'heure.

Des techniques de gestion différentes sont mises en place pour régler l'écoulement de ces eaux en cherchant à concilier les exigences agricoles avec les exigences ostréicoles. Je prends ici l'exemple du Chenal de la Poterie, exutoire des marais de Saint Augustin, qui, sur la Seudre, est un véritable endroit de conflit.

Une station de pompage a été installée sur le chenal, afin de garantir le fait que l'eau puisse rester, dans les marais se trouvant au niveau de la mer, au-dessus de son niveau naturel. Pour éviter que les lâchers d'eau douce soient gênants pour les huîtres, il faudrait les régler en fonction des rythmes des marées. Sans vouloir entrer dans la technique, il nous suffit de retenir que selon le coefficient de marée au moment des lâchers d'eau de la station de pompage, nous aurons un mélange d'eau douce et eau salée, avec une homogénéisation de la salinité, ou, au contraire, une stratification qui voit l'eau douce se positionner en surface, étant plus légère, et l'eau salée rester dans le fond.

Un protocole d'accord entre ostréiculteurs et agriculteurs gestionnaires du marais doux, signé en Sous-préfecture de Rochefort en 1994 mais objet d'une validation annuelle, décrit les périodes de pompage possibles en fonction des mois et des coefficients de marée. Sur cette base, des calendriers de lâchers d'eau douce sont préparés en concertation lors de réunions en sous-préfecture et ils sont ensuite réajustés en cas de pluviométrie importante.

Ces protocoles ne satisfont pas complètement les ostréiculteurs, ils sont en fait efficaces seulement quand il n'y a pas de problèmes. Dans le cas d'une forte pluie inattendue par exemple, la situation devient fortement compliquée. Quand un phénomène inattendu se présente, comme une pluie torrentielle et prolongée, ils ne sont pas toujours en mesure d'éviter les lâchers. En ce cas les lâchers viennent se superposer à une situation déjà critique pour la salinité des claires, modifiée par les apports de la pluie.

En quelque sorte, la croix que les agriculteurs ont à porter, face aux ostréiculteurs et à l'opinion publique, est aussi alourdie par les effets de l'urbanisation qui n'arrête de se développer sur le bassin. L'imperméabilisation des sols qu'elle entraîne comporte la

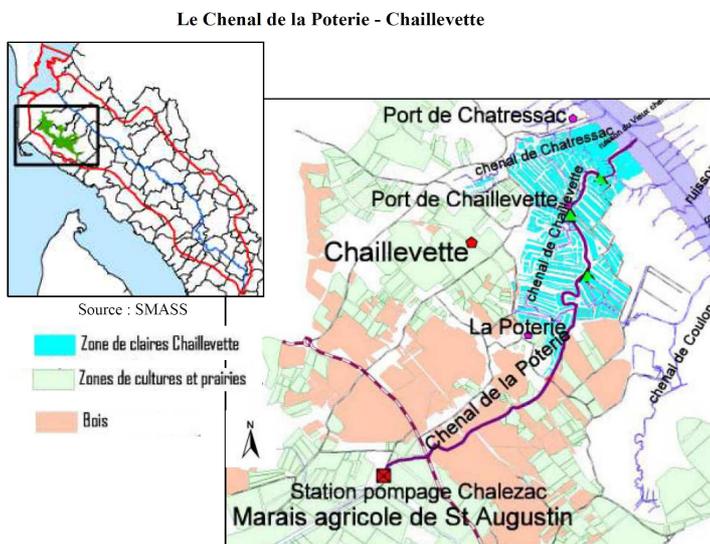


Figure 3 : Chenal de la Poterie (Source CREA)

nécessité de gérer des quantités d'eau toujours plus importantes et violentes en arrivant dans les chenaux. En plus, si l'eau n'est plus pompée, d'autres activités en subiront également les conséquences, à commencer par le secteur touristique et les campings qui ont été implantés sur des zones inondables, et qui sollicitent souvent l'activation des pompes quand ils voient l'eau monter.

Conclusion :

En conclusion, il me semble important de souligner, comme l'exemple de la Seudre le montre, que les conflits n'ont pas toujours une re-médiation qui re-établit l'égalité et la justice entre les parties. C'est une vision un peu optimiste. On ne s'embrasse pas tous à la fin.

Les solutions sont celles que trouvent les acteurs. Il peut s'agir d'un accord, mais aussi d'un rapport de force pur et simple, qui se termine avec la défaite d'un acteur.

Il pourrait être intéressant de nous interroger et de réfléchir sur le concept de rapport de force. Comment, dans un conflit territorial, on crée un rapport de force dans un Etat de droit comme la France ?

On peut arriver à bloquer un projet en obtenant un jugement administratif contraire, comme font les associations écologistes qui attaquent au tribunal les projets de retenues agricoles ; on peut empêcher physiquement l'implantation d'un aménagement, avec une *occupation* des lieux ou une manifestation ; on peut faire jouer son réseau, ou utiliser des pressions politiques.

Un rapport de force peut se créer aussi avec une campagne publicitaire, comme celle contre les OGM réalisée par l'association France Nature Environnement. Comme vous aurez lu et vu, sur les quais de certains métros parisiens, sont parues d'énormes affiches où un homme tient un épi de maïs aux OGM contre sa tempe, comme si l'épi était un revolver. Cela en concomitance avec l'ouverture du Salon de l'Agriculture, moment privilégié pour les agriculteurs, pour faire jouer la représentation selon laquelle leur activité est une activité *naturelle, pure*, indispensable pour la vie du monde, mais qui se trouve à faire face à des difficultés extrêmes et qui mérite donc des aides. Les déranger, à un moment si important pour eux, en opposant une représentation qui les montre comme des *assassins*, complices d'un système de production intensif et dangereux, revient à tenter de créer un rapport de force.

Bibliographie :

Ouvrages :

BLACHIER P., BOUQUET A.L., 2007, *Impact des lâchers d'eau douce du Marais de Saint-Augustin sur l'activité aquacole*, CREAA.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Edition du Seuil, Paris.

GIBLIN B., 2003, "L'eau : une question géopolitique, en France aussi", Hérodote, n° 110, La Découverte.

GRUJARD E., 2006, *Les enjeux géopolitiques de la préservation de la ressource en eau en France*, Thèse ne Géographie, Université Paris 8 – Institut Français de Géopolitique.

LACOSTE Y. (sous la direction de), 2004, *Dictionnaire de géopoliti-*

que, Flammarion, Paris.

SUBRA P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, Paris.

Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre, 2010, *Etat des lieux du bassin de la Seudre*, version provisoire.

GIBLIN B., 2003, "L'eau : une question géopolitique, en France aussi", Hérodote, n° 110, La Découverte, p. 9

LACOSTE Y. (sous la direction de), 2004, *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris.

GIBLIN B., *op. cit.*

GRUJARD E., 2006, *Les enjeux géopolitiques de la préservation de la ressource en eau en France*, Thèse en géographie, Université Paris 8 – Institut Français de Géopolitique.

Etat des lieux du SAGE Seudre, version provisoire – septembre 2010.

Ibidem

Ibidem

Ibidem

Durée minimale d'affinage en claire requise pour bénéficier de l'appellation Marennes-Oléron, pour la qualité *Fine de claire*. Pour la qualité *Pousse en claire*, la plus hautes, la permanence en claire doit être d'au moins 4 mois. Source : Demande d'enregistrement d'Indication Géographique Protégée http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/cdc_igp_huitres_maren.pdf (dernière consultation 06/09/2010)

BLACHIER P., BOUQUET A. L., 2007, *Impact des lâchers d'eau douce du Marais de Saint-Augustin sur l'activité aquacole*, CREAA.

Directeur de publication : Michel DESSE, Professeur
de géographie

Producteur délégué : Nicolas GAMACHE, Ingénieur
d'études

Université de Poitiers
3 rue Théodore Lefebvre
BP 603 Bât. 4
86022 Poitiers

Téléphone : 05 49 45 47 18

Télécopie : 05 49 45 45 82

Messagerie et contacts :

michel.desse@univ-poitiers.fr

nicolas.gamache@univ-poitiers.fr

Crédits photographiques : Nicolas Gamache/Ruralités/ Michel Desse

Sources : www.photos-libres.fr

Retrouvez-nous sur le web :

<http://ruralites.labo.univ-poitiers.fr/>



Directeur : Michel DESSE michel.desse@univ-poitiers.fr

Secrétariat et gestion : Chantal VALLET

Enseignants chercheurs : Samuel ARLAUD, Régis BARRAUD, Pascal BOUCHERY, Michel DESSE, Alain FRANCOIS, Christophe GIBOUT, Marie GROULT, Yves JEAN, Patrick MATAGNE, Michel PERIGORD, Daniel PEYRUSAUBES, Hervé RAKOTO RAMIARANTSOA, Dominique ROYOUX, Mohamed TAABNI, Bénédicte THIBAUD.

Chercheurs associés : Serge BERNARD, Moulay-Driss EL JIHAD, Nicolas GAMACHE, Frantz JENOT, Georges LEMOINE, Loïc LE MINOR, Georges Eddy LUCIEN, Christophe ROUX.

Doctorants : Ruralités accueille près de 20 jeunes chercheurs.

RURALITES (Rural Urbain Acteurs Liens Environnements Territoires Sociétés) est une équipe d'accueil (EA 2252) du département de géographie, hébergée par la MSHS de l'Université de Poitiers.

C'est une équipe pluridisciplinaire composée de géographes, sociologues et économistes dont l'objet central de recherche est centré sur les dynamiques temporelles et spatiales des interactions hommes/environnement dans les sociétés en mutation. C'est cet objet de recherche qui est prétexte à une interdisciplinarité fondée sur les concepts de territoires, d'environnement et de mobilité.

Les thématiques de recherche s'organisent autour de 4 axes :

- ⇒ Axe 1. Les relations rural/urbain
- ⇒ Axe 2. Environnement, sociétés et risques
- ⇒ Axe 3. Agricultures, sociétés et territoires
- ⇒ Axe 4 : Démarches et méthodes du diagnostic territorial
- ⇒ 4 thèmes transversaux : Les mutations, les relations Nord/Sud, les temporalités, les

Laboratoire membre de la fédération TERRITOIRES